

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025 A 19H00**

---

La séance commence à 19h00.

Patrick JUDALET est Président de la séance.

Luc HURBAIN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

**Assistaient à la réunion** : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Dominique MASSOUBRE, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoit RICHARD, Catherine MENARD, Sandra FRADON, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Eric MAUDUIT, Valérie CHOPIN, Henri SERRE, Dorian CHAUVET, Marc HENRIET, Jacques LEJEMBLE.

**Etaient excusés** : Bernard GIRAUD qui avait donné pouvoir à Luc HURBAIN, Patricia VILCHES PARDO qui avait donné pouvoir à Sandra FRADON, Muriel ARNAUD qui avait donné pouvoir à Catherine MENARD, Adeline VERMEERSCH qui avait donné pouvoir à Marie-Noëlle ELION, Geoffroy RAIMOND qui avait donné pouvoir à Valérie CHOPIN, Philippe ALLELY, Fabien BARANGER.

**Etaient absentes** : Nathalie GESELL, Perrine FISCHER, Albane AUBRAY.

**Désignation du secrétaire de séance** : Luc HURBAIN.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance officielle.

Il est indiqué que suite à un disfonctionnement informatique, le compte-rendu du 17 novembre 2025 initialement transmis avec les notes vient juste d'être reçu par les élus sur les tablettes. D'un commun accord, sans observation d'ici ce vendredi 19 décembre, celui-ci sera réputé et adopté.

---

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Tarifs 2026
- Cession immeuble communal « Maison Rouge » 4 place Laisnel de la Salle
- Reprise anticipée des résultats 2025 – Budget Lotissement les Ajoncs
- Budgets Primitifs 2026 Ville/Eau et Lotissement les Ajoncs
- Dossiers de demande de subventions 2026 (3 dossiers DETR – Fonds Vert - Amende de police)
- Redevances télécom domaine public
- Personnel Municipal
- Questions diverses

## I – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX VILLE ET SERVICE DE L'EAU ANNEE 2026

Patrick JUDALET rappelle que les propositions des tarifs 2026 ont été validées par la Commission des Finances dans sa réunion du Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Monsieur le Maire indique que les tarifs ont été globalement augmentés de l'ordre de 2% suivant l'inflation. Une hausse qui concerne quasiment tous les services municipaux notamment la restauration.

Marc Touchet, Directeur Général des Services, présente dans le détail les propositions de tarifs 2026 et rappelle qu'en 2024 le coût d'un repas était de 10.74 €

En appliquant les tarifs pour les familles de La Châtre en 2026 (3.25 € en maternelle et 3.40 € en élémentaire) le reste à charge de la Ville serait de 7.50 €. Un chiffre susceptible d'évoluer puisque le coût d'un repas en 2025 ne sera établi qu'après le règlement des salaires et des factures de décembre.

Le Conseil Municipal,

**- FIXE** conformément aux indications figurant dans les états ci-joints les tarifs municipaux applicables pour l'année 2026, concernant les produits et services suivants :

- Concessions dans le cimetière
- Concessions dans le columbarium
- Tarifs - Produits divers – Musée
- Tarifs Ecole de Musique (adhésion – location instrument)
- Repas cantine Municipale
- Locations diverses (matériels divers)
- Location Halle des Roulettes
- Recouvrement divers
- Location salle des Fêtes
- Droits de voirie

**- FIXE** les participations applicables pour l'année 2026 de la manière suivante :

- Participation des communes pour fournitures scolaires (année scolaire 2026/2027)
- Participation forfaitaire du service de l'Eau
- Frais de transport SPA
- Prix forfaitaire de la main d'œuvre communale
- Hors budget – Vacation cimetière
- Service de l'eau

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**- VOTE** les tarifs de la Ville et du service de l'eau pour l'année 2026.

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 70311 - CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
Concession trentenaire - le m <sup>2</sup>	164,00
Concession temporaire (15 ans) - le m <sup>2</sup>	71,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 70311 - CONCESSIONS DANS LE COLOMBARIUM**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>Concessions</b>	
<b>ALVEOLE DE 3 PLACES</b> (gravure à la charge de la famille)	
15 ans	177,50
30 ans	306,00
<b>CAVURNES</b> (réalisation de l'équipement)	602,00
<b>Durée de la concession</b>	
15 ans	70,00
30 ans	163,00

NB : Il est rappelé que pour toutes les concessions, le tarif est partagé de la manière suivante : 2/3 Ville 1/3 CCAS

**VILLE DE LA CHATRE****TARIFS 2026****ARTICLE - 7062 - TARIFS****ARTICLE - 7078 - VENTE DE PRODUITS EN BOUTIQUE**

DESIGNATION	TARIF
<b>MUSEE</b>	
<b>Tarifs</b>	
Forfait projet école	150,00
Visite commentée (musée / ville / expo Ars)	60,00
Visite guidée adulte individuel	5,00
Animation concert/personne + visite gourmande A2i	15,00
Animation pédagogique individuelle	3,00
Atelier pédagogique	5,00
Droit technique pour reproduction photo	50,00
Pass pour le Pays de George Sand	17,00
Conférence	100,00
<b>Livres</b>	
Journal de Poche	5,00
Catalogue d'exposition	10,00
Catalogue Expo Thivier	6,00
Catalogue Expo Fadat	6,00
Catalogue Expo Zupan	5,00
Catalogue Expo George Sand Une Européenne	16,50
Catalogue Expo Jenny de Vasson	15,00
Catalogue Expo Deschamps	5,00
Catalogue exposition itinérances artistiques	24,00
Les Marionnettes de Maurice Sand	21,00
La Mare au Diable (Hachette)	4,95
Cahiers Cécole REIMS et Fred DEUX	15,00
Les grandes oubliées	8,50
Copain des oiseaux guide	15,50
Le temps d'apprendre à vivre (R. Vincent)	21,00
Ballade en Vallée Noire (La Bouinotte)	29,00
Cabinet de curiosités	29,50
Les peintres de la Vallée de la Creuse	25,00
Claudine (G. Nigond)	6,50
Les Vitrails de l'Indre	45,00
Richesses des Musées en Région Centre	14,95
Impressionnisme et postimpressionnisme de la Creuse	25,00
Livre Fernande et Fernand Maillaud	24,00

## **VILLE DE LA CHATRE**

## **TARIFS 2026**

### **ARTICLE - 7078 - VENTE DE PRODUITS EN BOUTIQUE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>MUSEE</b>	
Bulletin des Amis de George Sand :	
N° 28,2006	15,00
N° 34,2012	17,00
N° 35,2013	17,00
N° 36,2014	17,00
Livre Maurice Sand Un ariste aux multiples talents	22,00
Livre revue des Amis de George Sand et l'Amérique	5,00
Livre Léon Detroy les peintres de la Vallée de la Creuse	25,00
Livre Les vitraux de l'Indre	25,00
Livre La photographie dans la Vallée de la Creuse	30,00
BD la malédiction du maléfice maudit	15,00
Livre vitraux du XXème siècle dans l'Indre	20,00
Livre Statues dans la Ville	23,00
Paysans/Paysages (Cecyl Gilet)	24,00
Histoire du Berry	29,90
Le Berry renaissance	29,00
Parisiennes (Malka Marcovich)	25,00
Bernard Naudin - Un Grand Maître	32,00
Berry-Mémoires-Culture-Lieux	41,00
<b>TIRAGES - REPRODUCTIONS</b>	
Cartes postales simples	1,20
Cartes postales HD	1,20
Cartes postales grand format	2,50
Posters, affiches	3,00
Poster carte touristique	8,00
Cartes postales citation George Sand	2,00
Pochette de 10 cartes postales	3,00
Gravure du M'neu de Loup	10,00

## VILLE DE LA CHATRE

## **TARIFS 2026**

### **ARTICLE - 7078 - VENTE DE PRODUITS EN BOUTIQUE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>MUSEE</b>	
<b>CD / DVD</b>	
CD Cyril Huvé (1840)	12,00
CD Frantz LISZT Carnet d'un pèlerin de Cyril Huvé	15,00
CD "l'an Noël " Gâs du Berry	15,00
CD "On va au bal avec les Gâs"	15,00
DVD La Nuit du Berry "Légendaire imaginaire"	20,00
DVD La nuit du Berry "A l'abri des bouchures"	20,00
DVD Essai électroacoustique pour vielle à roue	15,00
CD Jenny de Vasson	15,00
<b>Divers</b>	
Mug	8,50
Sacs avec signature George Sand	6,00
BD Le Dernier Visiteur	10,00
BD Les Légendes Rustiques	13,00
Lithographie Château d'Ars	15,00
Lithographie encadrée Château d'Ars	30,00
Puzzle	3,50
Carnet à dessin Masques et bouffons	3,00
Kits broderie	12,00
Pochette citation	5,00
Vitrail (Nathalie Denoyer)	85,00
Eventail	18,00
Jeu de Mémory	8,00
Tapis de souris	8,00
Mug forte comme	5,00
Sac cabas	25,00
Essuis-lunette	6,00
Carnets du Musée	6,90
Epée (chevalier d'Ars)	8,00
Nichoirs pour les oiseaux	15,00
Sac cabas recyclés	25,00
Pièces George Sand	3,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 7078 - ARTICLES MIS EN VENTE A L'OFFICE DU TOURISME**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
Catalogue expo Belles Vieilleuses	3,00
Catalogue expo GS et la photographie	3,00
Catalogue expo Maurice Sand	3,00
Catalogue expo Cécile Reims	22,00
Berry, mémoires, culture, lieux...	29,00
Les Marionnettes de Maurice Sand	17,00
JdP N°3	4,00
JdP N°4	4,00
JdP N°6	4,00
JdP N°7	4,00
JdP N°8	4,00
Carnet Masques et Bouffons	2,00
Carnet Musée	5,00
CP légendes rustiques	0,90
Epée chevalier d'Ars	9,00
Jeu de méemory	6,00
Puzzle	2,00
Mug Forte Com	3,50
Essuie lunettes	4,50
Tote bag GS	4,50
Eventail Gabriel Sand	13,50
Pièces George Sand	2,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 7062 - TARIFS ECOLE DE MUSIQUE  
RESIDENTS LA CHATRE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>TARIF ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027</b>	
Location instrumentale (7083)	68,00
<u>Inscription complète</u> (7062)	
Formation Instrumentale + Formation Musicale	
- 1er et 2ème enfant	178,00
- 3ème enfant	152,00
- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	115,00
<u>Formation Musicale seule ou Eveil</u> (7062)	
- 1er et 2ème enfant	127,00
- 3ème enfant	112,00
- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	112,00
<u>Chorale (enfants et adultes)</u> (7062)	
- 1er et 2ème enfant	89,00
- 3ème enfant	72,00
'- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	60,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 7062 - TARIFS ECOLE DE MUSIQUE  
RESIDENTS HORS COMMUNE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>TARIF ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027</b>	
Location instrumentale (7083)	68,00
<u>Inscription complète</u> (7062)	
Formation Instrumentale + Formation Musicale	
- 1er et 2ème enfant	206,00
- 3ème enfant	175,00
'- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	115,00
<u>Formation Musicale seule ou Eveil</u> (7062)	
- 1er et 2ème enfant	151,00
- 3ème enfant	135,00
- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	112,00
<u>Chorale (enfants et adultes)</u> (7062)	
- 1er et 2ème enfant	103,00
- 3ème enfant	82,00
'- Tarif membre de l'Harmonie, musiciens, orchestre junior, étudiants	60,00

## TARIFS 2026

### ARTICLE - 7067 - REPAS CANTINE MUNICIPALE

DESIGNATION	TARIF
<b>CANTINE MUNICIPALE</b>	
Prix du repas (enfants hors commune)	
Maternelles	4,70
Elémentaires	4,92
Prix du repas (enfants domiciliés La Châtre)	
Maternelles	3,25
Elémentaires	3,40
Prix du repas personnel du COS + stagiaire	6,50
Prix d'un repas pour un enfant avec un PAI	1,68
<b>GARDERIE MUNICIPALE</b>	
Prix par passage pour 1 enfant	1,68
Prix par passage / enfant pour 2 enfants de la même famille	1,38
Prix par passage / enfant pour 3 enfants de la même famille	1,28
Prix par passage / enfant pour 4 enfants de la même famille	1,18
<b>TRANSPORTS SCOLAIRES</b>	
Prix par jour (aller/retour) pour 1 enfant	1,68
Prix par jour (aller/retour) pour 2 enfants de la même famille	1,38
Prix par jour (aller/retour) pour 3 enfants de la même famille	1,28
Prix par jour (aller/retour) pour 4 enfants de la même famille	1,18

**VILLE DE LA CHATRE****TARIFS 2026****ARTICLE - 7083 - LOCATIONS DIVERSES COMMUNE DE LA CHATRE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>STANDS (livrés et montés sur La Châtre)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires	153,00
<b>STANDS (non livrés et non montés sur La Châtre)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires	48,00
<b>STANDS Marché de Noël</b>	31,00
<b>CHAISES (non livrées)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires : l'une	1,35
<b>TABLES (non livrées)</b> Par jour	7,50
<b>BARRIERES METALLIQUES 2 ml ou 2,5 ml (non livrées)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires : l'une	4,20
<b>ISOLOIR</b>	10,50
<b>URNE PLEXI</b>	10,50
<b>GRILLE D'EXPOSITION</b>	5,10
<b>MICRO-PUPITRE</b>	51,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 7083 - LOCATIONS DIVERSES HORS COMMUNE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>STANDS (non livrés)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires	302,00
<b>CHAISES (non livrées)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires : l'une	2,75
<b>TABLES (non livrées)</b> Par jour	15,00
<b>BARRIERES METALLIQUES (non livrées)</b> Pour 5 jours consécutifs ou fraction de période de 5 jours complémentaires : l'une	9,00
<b>ISOLOIR</b>	20,50
<b>URNE PLEXI</b>	20,50
<b>GRILLE D'EXPOSITION</b>	10,50
<b>MICRO-PUPITRE</b>	102,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 75888 - VALEUR DE REMPLACEMENT  
LOCATION DIVERSES COMMUNE ET HORS COMMUNE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
STANDS FERMES	1 960,00
STANDS PARAPLUIE	500,00
CHAISES	49,00
TABLES	92,00
TRETEAUX (PAIRE)	48,00
BARRIERES METALLIQUES 2ml	61,50
BARRIERES METALLIQUES 2,5ml	113,00
ISOLOIR	153,00
URNE PLEXI	311,00
GRILLE D'EXPOSITION	92,00
MICRO-PUPITRE	1 734,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 752 - LOCATIONS HALLE DES ROUETTES**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>LOCATION HALLE RUE DES ROUETTES</b>	
La journée	730,00
La journée pour un but caritatif	368,00
Gratuité de la salle	
Toute manifestatiopn culturelle sans aucun droit d'entrée, pour les assocaitions locales, les lundi, mardi, mercredi, jeudi	
Les jours fériés sont considérés comme un dimanche	
Un acompte de 50% sera demandé à la réservation	
Mise à disposition gratuite pour le Concours Charolais, ULSC section pétanque et Boules Lyonnaises selon convention	

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - 752 - RECOUVREMENT DIVERS**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>REMBOURSEMENT FRAIS SALLE DE THEATRE*</b>	
La journée pour Associations et particuliers de La Châtre	342,00
La journée pour Associations hors La Châtre	679,00
Conférence	107,00
Ecole, collège et lycée de La Châtre gratuit 1 fois par an	
Location Salle Maurice Sand pour l'Association du Théâtre M. Sand Pour les représentations de la saison 2024/2025	129,00
<b>SALLE DU MOULIN BORGNON</b>	
Location la journée	112,00
<b>SALLE JENNY DE VASSON - ACTIVITES COMMERCIALES</b>	
La journée	101,00
La demi-journée	54,00

\* la présence du régisseur est obligatoire (pour les tarifs, se rapprocher de l'Association du Théâtre Maurice Sand)

**VILLE DE LA CHATRE****TARIFS 2026****ARTICLE - 752 - SALLE DES FETES**

PARTICULIERS - ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS DOMICILIES  
SUR LA COMMUNE DE LA CHATRE ET AGGLOMERATION  
(MONTGIVRAY-LACS-LE MAGNY-BRIANTES)

DESIGNATION	TARIF
Mariage-banquets-repas-communion-baptême-dîner dansant- Thé dansant-bal 2ème jour et suivant	215,00 153,00
Spectacle musical-concert-défilé de mode Spectacle de variété - gala de danse - Loto 2ème jour et suivant	174,50 119,50
Congrès-séminaires-assemblée générale Réunions professionnelles et commerciales 2ème jour et suivant	131,50 91,00
Cocktails-vin d'honneur-apéritifs-galette 2ème jour et suivant	114,00 87,00
Arbres de Noël - expositions - kermesse - concours de belote - jeux divers - bridge 2ème jour et suivant	103,00 73,50
Manifestation scolaire-conférence Réunion culturelle-festival 2ème jour et suivant	88,00 88,00
Local portes 46 ou 55 * par séance ou demi-journée * au delà d'une demi-journée ou pour la journée	59,00 94,00
Réunion politique	149,00
Petite salle de réunion	137,00
Forfait Cuisine avec location de salle	220,00
Location de la cuisine seule - 1 journée	109,00

**\* GRATUITÉ DE LA SALLE**

Toute manifestation culturelle sans aucun droit d'entrée. Pour les associations locales, les lundi, mardi, mercredi, jeudi .Les jours fériés sont considérés comme un dimanche.

**Un acompte de 50% sera demandé à la réservation.**

**VILLE DE LA CHATRE****TARIFS 2026****ARTICLE - 752 - SALLE DES FETES**

**PARTICULIERS - ENTREPRISES OU ASSOCIATIONS  
DOMICILES HORS COMMUNE ET HORS AGGLOMERATION**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
Mariage-banquets-repas-communion-baptême-dîner dansant-Thé dansant-bal 2ème jour et suivant	428,00 306,00
Spectacle musical-concert-défilé de mode Spectacle de variété - gala de danse 2ème jour et suivant	350,00 249,00
Congrès-séminaires-assemblée générale Réunions professionnelles et commerciales 2ème jour et suivant	268,00 185,50
Cocktails-vin d'honneur-apéritifs-galette 2ème jour et suivant	230,50 166,00
Arbres de Noël - expositions - kermesse-concours de belote - jeux divers - bridge 2ème jour et suivant	201,00 140,00
Loto et ou manifestation à caractère commercial 2ème jour et suivant	635,00 448,00
Manifestation scolaire-conférence Réunion culturelle-festival 2ème jour et suivant	175,00 112,00
* par séance ou demi-journée	115,00
* au delà d'une demi-journée ou pour la journée	189,00
Réunion politique	298,00
Petite salle de réunion	273,00
Forfait Cuisine	221,00
Location de la cuisine seule - 1 journée	110,00

**Un acompte de 50% sera demandé à la réservation.**

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - DROITS DE VOIRIE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>70323 - OCCUPATION DES TROTTOIRS ET ETALAGES</b> Le ml par an Avec minimum de perception	20,00 50,00
<b>73154 - DROITS DE PLACE</b> Etalagiste exposants de matériels agricoles ou autres manèges, tirs-loteries etc.... le ml minimum de perception	0,85 6,00
Forfait petit (marionnette...) cirque Forfait grand cirque	64,00 198,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE - PRODUITS DIVERS**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>74748 - Participation des Communes pour fournitures scolaires</b>	
<b>ANNEE SCOLAIRE 2026-2027</b>	
Forfait annuel pour fournitures scolaires	61,00
Forfait annuel pour petit équipement	3,60
Forfait annuel enfant scolarisé en ULIS	110,00
<b>70688 - SERVICE ELECTION</b>	
Copie papier de la liste électorale	5,20
Duplicata de livret de famille	12,50
<b>SERVICE DE L'EAU</b>	
<b>70872 - Participation forfaitaire</b>	
Fournitures de bureau	645,00
Frais de PTT	875,00
<b>70878 - REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT SPA</b>	
<b>Divagation des chiens</b>	
Capture d'un animal	80,00
Prise en charge de corps d'animaux par la compagnie d'incinération	52,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**ARTICLE 70878 - PRIX FORFAITAIRE DE LA MAIN D'ŒUVRE COMMUNALE**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
Prix forfaitaire de la main d'œuvre communale lors des interventions des agents de la ville sur les sinistres (forfait/agent/heure)	39,00

**VILLE DE LA CHATRE**

**TARIFS 2026**

**RECETTES HORS BUDGET**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF</b>
<b>CIMETIERE</b>  Taux de la vacation	25,00

**VILLE DE LA CHATRE*****SERVICE DE L'EAU*****TARIFS 2026**

<b>DESIGNATION</b>	<b>TARIF HT</b>
<b>Article 7011 - PRODUIT DE L'EAU</b>	
Vente de l'eau	
- Consommation de 1 à 200 m <sup>3</sup>	
- Consommation du 201 <sup>ème</sup> m <sup>3</sup> au 500 <sup>ème</sup> m <sup>3</sup>	
- Consommation au-delà du 500 <sup>ème</sup> m <sup>3</sup>	
	1,58
Nouvelle redevance de branchement (fusion accès et branchement)	
15 mm	57,00
20/25 mm	73,00
30 mm	79,00
40/50 mm	108,00
60 mm	168,50
80 mm	238,00
90/100 mm	314,00
<b>ARTICLE 70878 - AUTRES PRESTATIONS</b>	
Remplacement de compteurs gelés ou détériorés	
15 mm	162,00
20/25 mm	176,00
30 mm	392,00
40/50 mm	439,00
<b>ARTICLE 7068</b>	
Ouverture ou fermeture de bouche à clef ou robinet vanne sans ouverture ni fermeture d'abonnement	39,50
Résiliation de contrat avec dépose de compteur et fermeture à bouche à clé	105,00
Résiliation de contrat sans dépose de compteur et fermeture à bouche à clé	69,00
Réouverture d'un abonnement avec repose du compteur	39,50
Suppression de compteur	89,50
<b>ARTICLE 70878</b>	
Modification d'une nourrice d'adduction d'eau potable existante pour ajout d'un nouveau compteur sur un branchement existant	159,00

## **II – CONTRE-VALEURS 2026 AUX REDEVANCES AGENCIE DE L'EAU TARIFFS APPLIQUES AUX USAGERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des montants des redevances dues à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne par le service de l'Eau (Délibération n°2024-97 du Comité de bassin), pour 2026.

### **Redevances dues à l'Agence de l'Eau :**

- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0,294 €HT/m<sup>3</sup>
- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,067 €HT/m<sup>3</sup>
- Redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0,033 €HT/m<sup>3</sup>

La réglementation nous demande de refacturer ces redevances aux usagers. Il convient de délibérer sur ces tarifs pour 2026.

### **Tarifs proposés pour la facture 2026 du service de l'eau :**

- Contre-valeur de la redevance sur la consommation d'eau potable : 0,294 €HT/m<sup>3</sup>
- Contre-valeur de la redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,067 €HT/m<sup>3</sup>
- Contre-valeur de la redevance prélèvement sur la ressource en eau : 0,033 €HT/m<sup>3</sup>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- VOTE** les tarifs proposés.

### **III – CESSION IMMEUBLE COMMUNAL « MAISON ROUGE » 4 PLACE LAISNEL DE LA SALLE**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Châtre a mis cet immeuble en vente le 16 décembre 2024 au prix de 222 000 € net vendeur.

Monsieur le Maire indique avoir reçu 2 offres. Un troisième contact relancé n'a pas donné suite.

Il détaille ensuite les deux propositions :

- Monsieur et Madame Surnom veulent ouvrir au rez-de-chaussée une cave à manger conviviale et aménager un logement à l'étage pour compléter l'activité. Leur offre de prix se situe à 150 000 € net vendeur.
- Clothilde Loiseau par cette acquisition souhaite développer son activité en centre-ville et poursuivre sa dynamique. Son offre de prix est de 160 000 € net vendeur.

Les élus reconnaissent le projet innovant de Monsieur et Madame Surnom pour le centre-ville, mais le dossier de Clothilde Loiseau leur apparaît plus solide économiquement et financièrement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- VALIDE** le projet porté par Clothilde Loiseau pour développer son activité commerciale.
- DONNE SON ACCORD** pour céder l'immeuble « Maison Rouge » partie communale à Madame Clothilde Loiseau ou tout autre entité juridique s'y substituant, pour un prix net vendeur de 160 000 €.
- CHARGE** l'étude Clan de Pommayrac / Courrèges de rédiger l'acte.
- INDIQUE** que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE** le Maire ou un adjoint au Maire à signer l'acte et les documents à venir relatifs au dossier.

## **IV – BUDGET PRINCIPAL VILLE - BUDGET PRIMITIFS 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°2 – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS**

Des virements de crédits doivent être ouvert pour tenir compte de dépenses supplémentaires sur l'opération 41, sur les amortissements et sur le prélèvement FPIC.

Par ailleurs, des crédits doivent être ouverts pour intégrer le versement de capitaux de décès par notre assurance, à reverser aux familles des agents concernés.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE** la décision modificative n°2 du BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, tel que :

<b>Investissement - Chapitre / Compte</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2128 Création passerelle		7 000,00 €
<b>OPERATION 41 -Bord de l'Indre</b>	- €	<b>7 000,00 €</b>
2031 - Frais d'études		- 7 000,00 €
<b>OPERATION 113 -Forepabe</b>	- €	<b>- 7 000,00 €</b>
28188 - amortissements	15 050,00 €	
<b>Chapitre 040 - opérations ordre entre sect°</b>	<b>15 050,00 €</b>	- €
<b>021 - Virement de sect° fonct</b>	<b>- 15 050,00 €</b>	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	- €	- €

<b>FONCTIONNEMENT Chapitre / Compte</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>023 - Virement à sect° inv</b>		- 15 050,00 €
6811 - amortissements		15 050,00 €
<b>Chapitre 042 - opérations ordre entre sect°</b>		<b>15 050,00 €</b>
75888 - Versement Capital décès par Cigac	91 000,00 €	
<b>Chapitre 75 - Autres produits gest° courante</b>	<b>91 000,00 €</b>	
6478 - reversement Capital décès		91 000,00 €
<b>Chapitre 012 - Charges de personnel</b>		<b>91 000,00 €</b>
65741 - Subvention ménage OPAH-RU		- 5 800,00 €
<b>Chapitre 65 - Autres charges de gest° courante</b>	- €	<b>- 5 800,00 €</b>
7392221 - FPIC		5 800,00 €
<b>Chapitre 014 - Atténuation de produit</b>	- €	<b>5 800,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>91 000,00 €</b>	<b>91 000,00 €</b>

**V – BUDGET ANNEXE SERVICE DE L’EAU - BUDGET PRIMITIFS 2025 –  
DECISION MODIFICATIVE N°1 – OUVERTURE DE CREDITS**

Des crédits doivent être ouverts pour prendre en compte des dépenses et recettes supplémentaires.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VOTE** la décision modificative n°1 du BUDGET ANNEXE SERVICE DE L’EAU, tel que :

<b>Détails IMPUTATION ET CHAPITRES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
605 - Achat d'eau	15 000,00 €	
61523 Entretien et réparation	13 000,00 €	
<b>Sous-Total 011 - Charges générales</b>	<b>28 000,00 €</b>	- €
7011 - Vente d'eau		10 000,00 €
701261 - Redevance consommation eau		18 000,00 €
<b>Sous-Total 042 - Amortissements</b>	- €	<b>28 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 000,00 €</b>	<b>28 000,00 €</b>

## VI – BUDGET PRIMITIF 2026 ET FONGIBILITE DES CREDITS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, validé en commission des Finances du 01/12/2025.

Il cède la parole à Marc Touchet, Directeur général des Services, qui présente la note synthétique suivante sur le BP Ville, service de l'eau et Lotissement des Ajoncs.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti sur les bases du Débat d'Orientation Budgétaire présenté en conseil municipal le 17 novembre 2025.

Ce projet de budget 2026 a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement pour mieux investir.
- De poursuivre la maîtrise de notre dette initiée depuis plusieurs exercices.
- De poursuivre la maîtrise de la pression fiscale des ménages avec le maintien des taux de fiscalité locale, depuis plus de 30 ans.
- De réaliser des équipements de proximité pour notamment améliorer le cadre de vie (travaux de voirie, rénovation éclairage public), la sécurité des biens et des personnes (vidéo protection), la rénovation de notre patrimoine bâti et l'accès aux services pour le public (Hôtel du Chevalier d'Ars).

### BUDGET PRINCIPAL 2026 - VILLE

#### ➤ Section de Fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 5 703 758 € soit un budget en baisse par rapport à celui de 2025 (5 815 285 €).

## Recettes

Le montant des recettes de la section de fonctionnement s'élève à la même somme, et se répartit comme suit :

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2026 et 2025**

Chapitre	BP 2026	BP 2025 (vote de 12/2024)
013 - Atténuation de charges	5 000,00	24 600,00
70 - Produits de service	270 910,00	307 000,00
73 - Impôts et taxes	3 866 285,00	3 848 285,00
74 - Dotations et participations	1 382 163,00	1 431 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	128 180,00	113 180,00
76 - Produits financiers	50 020,00	90 020,00
042 - Opérations d'ordre	1 200,00	1 200,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 703 758,00</b>	<b>5 815 285,00</b>

- **Précisions sur les recettes de fonctionnement par chapitre du BP 2026.**

#### Chapitre 013 Atténuations de charges :

Ce chapitre regroupe les remboursements liés au personnel de l'Etat (contrats aidés) et des assurances (arrêts maladie)

#### Chapitre 70 Produits des services :

Il correspond aux recettes générées par les transports scolaires, la garderie scolaire ainsi que les repas du restaurant scolaire facturés aux familles, les actions culturelles (expositions et vente de la boutique) et l'adhésion à l'école de musique municipale.

La baisse 2026 s'explique par la fermeture du musée en 2026.

#### Chapitre 73 Impôts et taxes :

Les taux des taxes seront identiques TF 39,97% - TFNB 57,89%.

Il faut y ajouter la THLV : 14,70% et la taxe sur les friches commerciales à 20% .

#### Chapitre 74 Dotations et participations :

Le chapitre est en baisse du fait des dotations de l'Etat en diminution.

#### Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :

L'estimation 2026 est essentiellement les encaissements de loyers.

#### Chapitre 76 Produits financiers :

Les recettes de ce chapitre correspondent aux intérêts du compte de placement à terme du legs de Monsieur Bourg.

#### Chapitre 77 Produits exceptionnels :

Ces recettes sont incertaines car elles correspondent principalement aux produits de cession des biens communaux. Ces dernières recettes ne seront inscrites dans le budget que lorsqu'elles seront effectives (signées à l'étude).

### **Dépenses**

Elles se décomposent comme suit :

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2026 et 2025**

Chapitre	BP 2026	BP 2025 (vote de 12/2024)
011 - Charges à caractère général	1 849 300,00	1 926 970,00
012 - Charges de personnel	2 645 000,00	2 526 000,00
014 - Atténuations de produits	22 000,00	14 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	617 210,00	608 460,00
66 - Charges financières	169 548,00	185 855,00
67 - Charges exceptionnelles	500,00	500,00
042 et 68 - Opérations d'ordre	168 500,00	153 500,00
023 - Virement à l'investissement	231 700,00	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 703 758,00</b>	<b>5 815 285,00</b>

##### Chapitre 011 Dépenses à caractère général :

Elles sont en baisse, notamment dû à une diminution du cout de l'énergie, à l'article 60612 « énergies » et peu de locations prévues depuis l'acquisition d'un manitou, article 61351 « Location matériel roulant ».

##### Chapitre 012 Charges de personnel :

Elles représentent 49,84 % des charges réelles de fonctionnement.

Dans cette somme il est inclus la prime annuelle d'un montant de 150 000 € versée en deux fois (juin et novembre) aux agents.

##### Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ces charges sont en légère augmentation par rapport au dernier exercice avec une prévision à 617 210 €. Les dépenses les plus importantes concernent le contingent incendie (140 550 € soit + 3.73 % par rapport à 2025).

##### Chapitre 66 Charges financières :

Ce chapitre est en légère baisse compte tenu de la baisse des taux variables.

##### Chapitre 042 et 68 Opérations d'ordres :

Amortissement 163 500,00 €

Provisions pour dépréciation 5 000 €

##### Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :

Le virement prévisionnel de la section de fonctionnement (023) vers la section d'investissement est de 231 700 € contre 400 000 € en 2025.

➤ Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 2 377 618,91 € de recettes et de dépenses.

**Recettes**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2026 et 2025**

Chapitre	BP 2026	BP 2025 (vote de 12/2024)
13 - Subventions	1 340 967,68	1 168 169,15
16 - Emprunts	400 000,00	450 000,00
10 - FCTVA	310 000,00	165 000,00
10226 - Taxe d'Aménagement	20 000,00	20 000,00
28 - Amortissements (+amortissement dette)	163 500,00	152 000,00
023 - Autofinancement	231 700,00	400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 466 167,58</b>	<b>2 377 618,91</b>

**Dépenses**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2026 et 2025**

Chapitre	BP 2026	BP 2025 (vote de 12/2024)
16 - Capitaux emprunts	555 600,00	525 200,00
20-21-23 - Travaux	1 910 567,58	1 852 418,91
<b>TOTAL</b>	<b>2 466 167,58</b>	<b>2 377 618,91</b>

Evolution de la dette financière de la Ville :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 elle sera de 5 909 199,23 € (voir tableau d'évolution de la dette de la ville de 2015 à 2027).

**BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2026**

**1/ Section d'exploitation :**

La section d'exploitation s'équilibre à 607 050 €.

Le virement prévu (autofinancement) à l'investissement est de 38 777 €.

**2/ Section d'investissement :**

La section d'investissement :

- le remboursement des capitaux d'emprunt est de 123 000 €.

Evolution de la dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 elle sera de 1 177 646,41 €.

## **LOTISSEMENT DES AJONCS CA 2025/BP 2026**

### **1/ Clôture**

Ce budget sera clôturé en 2026 car tous les travaux sont terminés. Et les 2 derniers lots ont été vendus.

A la clôture de ce budget, le déficit de clôture et la dette restant à rembourser seront réintégrés au budget principal de la Ville.

### **2/ La section de fonctionnement**

La section se compose

- en dépenses : du déficit de fonctionnement reporté, de la régularisation des centimes de TVA qui sera à faire après la déclaration de TVA du 4<sup>ème</sup> trimestre 2025 et de l'annulation des ICNE 2025.
- Et en recette : de l'écriture de reprise du résultat de clôture de fonctionnement au budget principal.

La section s'équilibre à 230 708,02 €.

### **2/ La section d'investissement**

La section se compose

- en dépenses : de l'écriture de reprise du résultat de clôture d'investissement au budget principal, qui équivaut au capital restant dû sur l'emprunt du lotissement.
- Et en recette : du résultat excédentaire provisoire.

La section s'équilibre à 187 680,63 €.

Monsieur le Maire rappelle l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, s'appliquant au référentiel M57 : « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, tel que :

\* section fonctionnement (dépenses & recettes) : 5 703 758,00 €

\* section investissement (dépenses & recettes) : 2 466 167,58 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les plafonds sont les suivants :

Section	Dépenses réelles BP 2025	Montant plafond fongibilité
Fonctionnement	5 306 508,00 €	397 988,10 €
Investissement	2 464 967,58 €	184 872,57 €

**DOCUMENT PREALABLE AU VOTE DU BP 2026 - VALIDÉ EN COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025**

Sens	Chapitre	FONCTIONNEMENT - VUE GLOBALISEE AUX CHAPITRES	CA 2024	Total_BP 2025	Liquidé au 01/12	BP 2026
	<b>Total DEPENSES</b>		<b>5 268 707,97 €</b>	<b>5 815 285,00 €</b>	<b>4 947 583,39 €</b>	<b>5 703 758,00 €</b>
	Total 011 - Charges à caractère général		1 927 884,25 €	1 926 970,00 €	1 640 819,88 €	1 849 300,00 €
	Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés		2 406 129,07 €	2 526 000,00 €	2 248 138,86 €	2 645 000,00 €
	Total 014 - Atténuations de produits		12 661,00 €	14 000,00 €	19 672,00 €	22 000,00 €
	Total 023 - Virement à la section d'investissement		- €	400 000,00 €	- €	231 700,00 €
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		179 806,22 €	148 500,00 €	333 178,30 €	163 500,00 €
	Total 65 - Autres charges de gestion courante		553 445,00 €	608 460,00 €	534 839,65 €	617 210,00 €
	Total 66 - Charges financières		184 194,47 €	185 855,00 €	170 934,70 €	169 548,00 €
	Total 67 - Charges spécifiques		- €	500,00 €	- €	500,00 €
	Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations		4 587,96 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	<b>Total RECETTES</b>		<b>5 800 333,86 €</b>	<b>5 815 285,00 €</b>	<b>5 615 455,40 €</b>	<b>5 703 758,00 €</b>
	Total 013 - Atténuations de charges		40 244,11 €	24 600,00 €	48 787,21 €	5 000,00 €
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 667,14 €	1 200,00 €	104 165,84 €	1 200,00 €
	Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		335 196,04 €	307 000,00 €	166 955,01 €	270 910,00 €
	Total 73 - Impôts et taxes		730 873,16 €	727 785,00 €	625 875,16 €	759 785,00 €
	Total 731 - Fiscalité locale		3 001 025,35 €	3 120 500,00 €	3 014 510,00 €	3 106 500,00 €
	Total 74 - Dotations et participations		1 440 884,88 €	1 431 000,00 €	1 279 220,77 €	1 382 163,00 €
	Total 75 - Autres produits de gestion courante		149 057,57 €	113 180,00 €	111 199,15 €	128 180,00 €
	Total 76 - Produits financiers		91 515,23 €	90 020,00 €	33 423,92 €	50 020,00 €
	Total 77 - Produits spécifiques		1 870,38 €	- €	231 318,34 €	- €
	<b>DIFFERENCE R-D</b>		<b>531 625,89 €</b>	<b>- €</b>	<b>667 872,01 €</b>	<b>- €</b>

DOCUMENT PREALABLE AU VOTE DU BP 2026 - VALIDÉ EN COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025

Sens	Chapitre	FONCTIONNEMENT - VUE GLOBALISEE AUX CHAPITRES	CA 2024	Total_BP 2025	Liquidé au 01/12	BP 2026
	<b>Total DEPENSES</b>		<b>5 268 707,97 €</b>	<b>5 815 285,00 €</b>	<b>4 947 583,39 €</b>	<b>5 703 758,00 €</b>
	<b>Total 011 - Charges à caractère général</b>		<b>1 927 884,25 €</b>	<b>1 926 970,00 €</b>	<b>1 640 819,88 €</b>	<b>1 849 300,00 €</b>
D	011 - Charges 60261 - Achats stockés - Médicaments	63,85 €	- €	- €	- €	- €
D	011 - Charges 6027 - Achats stockés - Alimentation	209,73 €	- €	- €	- €	- €
D	011 - Charges 60611 - Eau et assainissement	58 849,41 €	69 370,00 €	50 379,96 €	60 000,00 €	60 000,00 €
D	011 - Charges 60612 - Energie - Electricité	521 340,70 €	537 500,00 €	413 396,21 €	480 000,00 €	480 000,00 €
D	011 - Charges 60621 - Combustibles	1 709,27 €	4 000,00 €	11 558,66 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	011 - Charges 60622 - Carburants	47 524,89 €	43 000,00 €	21 113,59 €	30 000,00 €	30 000,00 €
D	011 - Charges 60623 - Alimentation	1 825,85 €	2 000,00 €	1 851,43 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D	011 - Charges 60624 - Produits de traitement	- €	- €	600,91 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	011 - Charges 60628 - Autres fournitures non stockées	38,20 €	- €	100,77 €	200,00 €	200,00 €
D	011 - Charges 60631 - Fournitures d'entretien	15 168,26 €	14 000,00 €	11 929,65 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	011 - Charges 60632 - Fournitures de petit équipement	19 530,29 €	15 000,00 €	24 367,55 €	30 000,00 €	30 000,00 €
D	011 - Charges 60633 - Fournitures de voirie	11 687,09 €	20 000,00 €	7 010,58 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D	011 - Charges 60636 - Habillement et vêtements de travail	8 938,48 €	10 000,00 €	10 945,72 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D	011 - Charges 6064 - Fournitures administratives	5 694,60 €	5 000,00 €	6 803,66 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D	011 - Charges 60668 - Autres produits pharmaceutiques	220,02 €	300,00 €	- €	300,00 €	300,00 €
D	011 - Charges 6067 - Fournitures scolaires	18 395,26 €	17 500,00 €	16 407,42 €	17 500,00 €	17 500,00 €
D	011 - Charges 6068 - Autres matières et fournitures	92 844,66 €	93 000,00 €	46 557,84 €	62 400,00 €	62 400,00 €
D	011 - Charges 611 - Contrats de prestations de services	324 214,46 €	340 000,00 €	195 849,51 €	205 000,00 €	205 000,00 €
D	011 - Charges 61221 - Crédit-bail - Matériel roulant	- €	- €	16 242,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
D	011 - Charges 6132 - Locations immobilières	11 104,15 €	11 000,00 €	11 214,23 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	011 - Charges 61351 - Locations matériel roulant	47 550,47 €	40 000,00 €	12 838,89 €	18 000,00 €	18 000,00 €
D	011 - Charges 61358 - Autres locations mobilières	23 722,60 €	10 000,00 €	12 813,11 €	10 000,00 €	10 000,00 €
D	011 - Charges 614 - Charges locatives et de copropriété	6 809,62 €	6 500,00 €	6 716,40 €	6 000,00 €	6 000,00 €
D	011 - Charges 61521 - Entretien et réparations sur terrains	45 406,20 €	35 000,00 €	57 247,31 €	55 000,00 €	55 000,00 €
D	011 - Charges 615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	104 484,00 €	72 000,00 €	71 526,98 €	70 000,00 €	70 000,00 €
D	011 - Charges 615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	- €	- €	1 092,00 €	500,00 €	500,00 €
D	011 - Charges 615231 - Entretien et réparations sur voiries	75 063,21 €	80 000,00 €	43 574,06 €	80 000,00 €	80 000,00 €
D	011 - Charges 615232 - Entretien et réparations sur réseaux	54 207,30 €	40 000,00 €	46 287,01 €	55 000,00 €	55 000,00 €
D	011 - Charges 61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	35 277,35 €	40 000,00 €	50 607,01 €	40 000,00 €	40 000,00 €
D	011 - Charges 61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	12 545,10 €	14 000,00 €	10 510,85 €	12 000,00 €	12 000,00 €
D	011 - Charges 6156 - Maintenance	47 596,44 €	50 000,00 €	122 004,59 €	130 000,00 €	130 000,00 €
D	011 - Charges 6161 - Primes d'assurances multirisques	94 717,33 €	105 000,00 €	106 777,25 €	104 000,00 €	104 000,00 €
D	011 - Charges 6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	- €	10 000,00 €	17 784,00 €	- €	- €
D	011 - Charges 617 - Etudes et recherches	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	011 - Charges 6182 - Documentation générale et technique	1 286,59 €	2 000,00 €	1 150,25 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D	011 - Charges 6184 - Versements à des organismes de formation	3 768,08 €	6 000,00 €	7 123,08 €	13 600,00 €	13 600,00 €
D	011 - Charges 6185 - Frais de colloques et séminaires	- €	- €	1 405,40 €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	011 - Charges 6188 - Autres frais divers	8 303,44 €	8 000,00 €	20 693,12 €	40 200,00 €	40 200,00 €
D	011 - Charges 62268 - Autres honoraires, conseils..	540,00 €	40 000,00 €	5 742,92 €	4 000,00 €	4 000,00 €
D	011 - Charges 6227 - Frais d'actes et de contentieux	6 984,17 €	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	011 - Charges 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	7 966,05 €	500,00 €	3 224,79 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D	011 - Charges 6231 - Annonces et insertions	5 572,96 €	5 000,00 €	7 600,55 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D	011 - Charges 6232 - Fêtes et cérémonies	61 712,72 €	30 000,00 €	44 226,42 €	40 000,00 €	40 000,00 €
D	011 - Charges 6234 - Réceptions	1 466,33 €	1 500,00 €	537,17 €	500,00 €	500,00 €
D	011 - Charges 6236 - Catalogues et imprimés	10 644,15 €	10 000,00 €	9 480,80 €	18 500,00 €	18 500,00 €
D	011 - Charges 6237 - Publications	350,19 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
D	011 - Charges 6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	2 568,50 €	2 000,00 €	6 664,20 €	6 000,00 €	6 000,00 €
D	011 - Charges 6241 - Transports de biens	136,60 €	200,00 €	720,00 €	200,00 €	200,00 €
D	011 - Charges 6245 - Transports de personnes extérieures à la collectivité	237,20 €	250,00 €	95,00 €	200,00 €	200,00 €
D	011 - Charges 6248 - Transports de biens et transports collectifs - Divers	31 752,50 €	37 500,00 €	31 770,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
D	011 - Charges 6251 - Voyages, déplacements et missions	2 924,16 €	5 300,00 €	5 745,82 €	5 200,00 €	5 200,00 €
D	011 - Charges 6261 - Frais d'affranchissement	7 163,14 €	9 000,00 €	6 731,11 €	9 000,00 €	9 000,00 €
D	011 - Charges 6262 - Frais de télécommunications	42 640,03 €	43 000,00 €	33 263,29 €	43 000,00 €	43 000,00 €
D	011 - Charges 627 - Services bancaires et assimilés	674,58 €	550,00 €	1 760,75 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D	011 - Charges 6281 - Concours divers (cotisations...)	11 041,48 €	11 000,00 €	10 388,87 €	11 000,00 €	11 000,00 €
D	011 - Charges 6282 - Frais de gardiennage	- €	- €	931,71 €	1 400,00 €	1 400,00 €
D	011 - Charges 6283 - Frais de nettoyage des locaux	1 200,00 €	1 500,00 €	6 340,62 €	6 000,00 €	6 000,00 €
D	011 - Charges 62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	480,00 €	- €			
D	011 - Charges 62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 413,26 €	- €	2 961,27 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D	011 - Charges 6288 - Autres services extérieurs	- €	- €	274,20 €	300,00 €	300,00 €
D	011 - Charges 63512 - Taxes foncières	24 501,00 €	25 000,00 €	25 647,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
D	011 - Charges 63513 - Autres impôts locaux	3 405,00 €	500,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
D	011 - Charges 6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	688,52 €	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
D	011 - Charges 6358 - Autres droits	1 504,81 €	1 500,00 €	- €		
D	011 - Charges 6378 - Autres impôts, taxes (autres organismes)	220,00 €	500,00 €	232,39 €	300,00 €	300,00 €
	<b>Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 406 129,07 €</b>	<b>2 526 000,00 €</b>	<b>2 248 138,86 €</b>	<b>2 645 000,00 €</b>	
D	012 - Charges 6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	46 808,61 €	28 000,00 €	7 159,82 €	33 000,00 €	33 000,00 €
D	012 - Charges 6218 - Autre personnel extérieur	31 037,60 €	35 000,00 €	39 970,00 €	43 420,00 €	43 420,00 €
D	012 - Charges 6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	6 272,24 €	6 840,00 €	5 934,17 €		
D	6333 - Particip. des employeurs à la formation professionnelle continue	110,00 €	120,00 €	- €		
D	012 - Charges 6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	27 288,45 €	31 680,00 €	27 007,07 €		

DOCUMENT PREALABLE AU VOTE DU BP 2026 - VALIDÉ EN COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025

Sens	Chapitre	FONCTIONNEMENT - VUE GLOBALISEE AUX CHAPITRES	CA 2024	Total_BP 2025	Liquidé au 01/12	BP 2026
D	012 - Charges rémunérations	6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	3 848,84 €	4 240,00 €	3 638,43 €	
D	012 - Charges	64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 169 592,27 €	1 271 340,00 €	1 057 705,86 €	2 568 580,00 €
D	012 - Charges	64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	5 654,91 €	5 870,00 €	4 164,88 €	
D	012 - Charges	64113 - Personnel titulaire - NBI	9 545,17 €	9 730,00 €	8 417,88 €	
D	012 - Charges	64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	320 085,01 €	326 150,00 €	302 280,32 €	
D	012 - Charges	64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	84 468,72 €	93 500,00 €	125 428,06 €	
D	012 - Charges	64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	361,12 €	400,00 €	329,52 €	
D	012 - Charges	64136 - Personnel non titulaire - Indemnités liées à la perte d'emploi	- €	- €	5 583,93 €	
D	012 - Charges	64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	7 883,65 €	8 000,00 €	8 374,29 €	
D	012 - Charges	64168 - Autres emplois aidés	18 148,55 €	19 500,00 €	15 959,84 €	
D	012 - Charges	6417 - Rémunérations des apprentis	12 722,08 €	13 300,00 €	1 556,79 €	
D	012 - Charges	6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	195 848,15 €	198 900,00 €	202 985,53 €	
D	012 - Charges	6453 - Cotisations aux caisses de retraite	386 094,62 €	389 000,00 €	380 883,14 €	
D	012 - Charges	6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 464,88 €	4 650,00 €	5 933,65 €	
D	012 - Charges	6455 - Cotisations pour assurance du personnel	14 314,13 €	15 000,00 €	19 412,12 €	
D	012 - Charges	6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	5 085,00 €	7 000,00 €	6 859,00 €	
D	012 - Charges	6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	218,80 €	240,00 €	26,78 €	
D	012 - Charges	6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	8 062,83 €	8 100,00 €	8 607,65 €	
D	012 - Charges	6475 - Médecine du travail, pharmacie	6 969,64 €	7 100,00 €	7 037,08 €	
D	012 - Charges	6478 - Autres charges sociales diverses	38 181,85 €	39 240,00 €	199,98 €	
D	012 - Charges	6488 - Autres	3 061,95 €	3 100,00 €	2 683,07 €	
<b>Total 014 - Atténuations de produits</b>			<b>12 661,00 €</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>19 672,00 €</b>	<b>22 000,00 €</b>
D	014 - Atténua	7391112 - Dégrèvement taxe habitation sur logements vacants	5 169,00 €	5 000,00 €	8 112,00 €	9 000,00 €
D	014 - Atténua	7391118 - Autres restit. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	- €	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
D	014 - Atténua	7392221 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	7 492,00 €	8 000,00 €	11 560,00 €	12 000,00 €
<b>Total 023 - Virement à la section d'investissement</b>			<b>- €</b>	<b>400 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>231 700,00 €</b>
D	023 - Vireme	023 - Virement à la section d'investissement	- €	400 000,00 €	- €	231 700,00 €
<b>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>			<b>179 806,22 €</b>	<b>148 500,00 €</b>	<b>333 178,30 €</b>	<b>163 500,00 €</b>
D	042 - Opérati	675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	8 879,60 €	- €	333 178,30 €	- €
D	042 - Opérati	6811 - Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	167 593,29 €	145 000,00 €	- €	160 000,00 €
D	042 - Opérati	6862 - Dotations aux amortissements des charges financières à ré	3 333,33 €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €
<b>Total 65 - Autres charges de gestion courante</b>			<b>553 445,00 €</b>	<b>608 460,00 €</b>	<b>534 839,65 €</b>	<b>617 210,00 €</b>
D	65 - Autres ch	65121 - Stagiaires de la formation professionnelle - Rémunérations	- €	- €	- €	
D	65 - Autres ch	65133 - Secours d'urgence	- €	100,00 €	- €	100,00 €
D	65 - Autres ch	65134 - Aides	3 300,00 €	7 200,00 €	600,00 €	7 200,00 €
D	65 - Autres ch	65311 - Indemnités de fonction (élus)	91 180,45 €	92 600,00 €	83 958,98 €	92 600,00 €
D	65 - Autres ch	65313 - Cotisations de retraite (élus)	4 744,86 €	6 240,00 €	4 232,19 €	6 240,00 €
D	65 - Autres ch	65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale élus	8 667,63 €	8 400,00 €	7 978,22 €	8 400,00 €
D	65 - Autres ch	65315 - Formation (élus)	3 921,07 €	1 000,00 €	694,80 €	1 000,00 €
D	65 - Autres ch	653172 - Cotisations fonds financemt allocation fin mandat (élus)	206,19 €	220,00 €	- €	220,00 €
D	65 - Autres ch	6541 - Crédances admises en non-valeur	- €	200,00 €	- €	200,00 €
D	65 - Autres ch	6542 - Crédances éteintes	1 786,99 €	200,00 €	- €	200,00 €
D	65 - Autres ch	6553 - Service d'incendie	127 984,50 €	135 500,00 €	135 412,18 €	140 550,00 €
D	65 - Autres ch	65561 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	- €	- €	- €	- €
D	65 - Autres ch	65568 - Autres contributions	18 647,80 €	20 000,00 €	21 822,40 €	22 000,00 €
D	65 - Autres ch	65733 - Subventions de fonctionnement aux départements	- €	- €	87,35 €	
D	65 - Autres ch	657358 - Subventions de fonctionnement aux autres groupements	- €	- €	400,00 €	1 200,00 €
D	65 - Autres ch	657363 - Subventions de fonctionnement au CCAS/CIAS	16 500,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D	65 - Autres ch	65741 - Subventions de fonctionnement aux ménages	24 671,41 €	70 000,00 €	2 740,92 €	45 000,00 €
D	65 - Autres ch	65742 - Subventions de fonctionnement aux entreprises	762,25 €	800,00 €	6 000,00 €	800,00 €
D	65 - Autres ch	65748 - Subv. de fonctionnement autres personnes droit privé	156 797,22 €	156 000,00 €	162 347,00 €	172 500,00 €
D	65 - Autres ch	65811 - Droits d'utilisation - Informatique en nuage	18 715,28 €	18 500,00 €	20 160,96 €	22 000,00 €
D	65 - Autres ch	65818 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	9 109,80 €	9 500,00 €	14 900,69 €	15 000,00 €
D	65 - Autres ch	65881 - Hébergement et restauration scolaires	25 688,86 €	22 000,00 €	16 019,20 €	22 000,00 €
D	65 - Autres ch	65888 - Autres charges diverses de gestion courante	40 760,69 €	40 000,00 €	37 484,76 €	40 000,00 €
<b>Total 66 - Charges financières</b>			<b>184 194,47 €</b>	<b>185 855,00 €</b>	<b>170 934,70 €</b>	<b>169 548,00 €</b>
D	66 - Charges	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	171 527,63 €	170 000,00 €	148 858,75 €	145 000,00 €
D	66 - Charges	661121 - Montant des ICNE de l'exercice	22 745,44 €	23 000,00 €	23 451,66 €	23 999,66 €
D	66 - Charges	661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 24 515,93 €	- 22 745,00 €	- 22 745,44 €	- 23 451,66 €
D	66 - Charges	6615 - Intérêts comptes courants et dépôts créditeurs	600,00 €	600,00 €	5 753,70 €	6 000,00 €
D	66 - Charges	666 - Pertes de change sur créances et dettes financières	13 837,33 €	15 000,00 €	15 616,03 €	18 000,00 €
<b>Total 67 - Charges spécifiques</b>			<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>500,00 €</b>
D	67 - Charges	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	500,00 €	- €	500,00 €
<b>Total 68 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>			<b>4 587,96 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>
D	68 - Dotation	6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	4 587,96 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €

DOCUMENT PREALABLE AU VOTE DU BP 2026 - VALIDÉ EN COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025

Sens	Chapitre	FONCTIONNEMENT - VUE GLOBALISEE AUX CHAPITRES	CA 2024	Total_BP 2025	Liquidé au 01/12	BP 2026
	<b>Total RECETTES</b>		<b>5 800 333,86 €</b>	<b>5 815 285,00 €</b>	<b>5 615 455,40 €</b>	<b>5 703 758,00 €</b>
	<b>Total 013 - Atténuations de charges</b>		<b>40 244,11 €</b>	<b>24 600,00 €</b>	<b>48 787,21 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
R	013 - Atténuation	6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	40 244,11 €	24 600,00 €	48 787,21 €	5 000,00 €
	<b>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>		<b>9 667,14 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>104 165,84 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
R	042 - Opérations	752 - Revenus des immeubles	1 187,54 €	1 200,00 €	1 187,54 €	1 200,00 €
R	042 - Opérations	7761 - Différences sur réal. (négatives) reprises au compte de résultat	8 479,60 €	- €	102 978,30 €	- €
	<b>Total 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		<b>335 196,04 €</b>	<b>307 000,00 €</b>	<b>166 955,01 €</b>	<b>270 910,00 €</b>
R	70 - Produits	7021 - Ventes de récoltes	200,00 €	500,00 €	- €	200,00 €
R	70 - Produits	70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	4 056,67 €	2 000,00 €	3 558,83 €	2 000,00 €
R	70 - Produits	70323 - Redevance d'occupation du domaine public	23 437,48 €	24 000,00 €	18 506,70 €	24 000,00 €
R	70 - Produits	7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	19 647,20 €	17 500,00 €	19 342,93 €	9 500,00 €
R	70 - Produits	7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	116 591,47 €	105 000,00 €	103 723,78 €	107 050,00 €
R	70 - Produits	706811 - Redevance d'assainissement collectif	- €	- €	357,10 €	
R	70 - Produits	706888 - Autres	3 668,90 €	- €	3 213,15 €	
R	70 - Produits	7078 - Autres marchandises	11 440,80 €	10 000,00 €	3 526,95 €	2 000,00 €
R	70 - Produits	7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 672,35 €	2 000,00 €	2 365,00 €	1 000,00 €
R	70 - Produits	708422 - Mise à dispo personnel facturé BA/régies dotés perso. m	- €	34 000,00 €	- €	34 000,00 €
R	70 - Produits	70846 - Mise à dispo personnel facturé au GFP de rattachement	102 169,63 €	- €	- €	
R	70 - Produits	708722 - Remboursement de frais par BA et régies dotés perso. m	1 460,00 €	- €	- €	1 460,00 €
R	70 - Produits	70874 - Remboursement de frais par les caisses des écoles	61,30 €	- €	- €	
R	70 - Produits	70875 - Remboursement de frais par les communes membres du GFP			1 404,00 €	1 400,00 €
R	70 - Produits	70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	- €	80 000,00 €	- €	83 800,00 €
R	70 - Produits	70878 - Remboursement de frais par des tiers	47 107,84 €	32 000,00 €	10 237,77 €	3 500,00 €
R	70 - Produits	7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	1 682,40 €	- €	718,80 €	1 000,00 €
	<b>Total 73 - Impôts et taxes</b>		<b>730 873,16 €</b>	<b>727 785,00 €</b>	<b>625 875,16 €</b>	<b>759 785,00 €</b>
R	73 - Impôts et taxes	73211 - Attribution de compensation	669 411,16 €	669 000,00 €	557 842,60 €	669 000,00 €
R	73 - Impôts et taxes	73221 - FNGIR	18 785,00 €	18 785,00 €	15 585,00 €	18 785,00 €
R	73 - Impôts et taxes	732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	42 677,00 €	40 000,00 €	13 448,00 €	40 000,00 €
R	73 - Impôts et taxes	73223 - Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 50	- €	- €	38 999,56 €	32 000,00 €
	<b>Total 731 - Fiscalité locale</b>		<b>3 001 025,35 €</b>	<b>3 120 500,00 €</b>	<b>3 014 510,00 €</b>	<b>3 106 500,00 €</b>
R	731 - Fiscalité locale	73111 - Impôts directs locaux	2 844 454,00 €	2 960 000,00 €	2 874 845,00 €	2 961 000,00 €
R	731 - Fiscalité locale	73118 - Autres contributions directes	8 415,00 €	5 000,00 €	2 554,00 €	5 000,00 €
R	731 - Fiscalité locale	73141 - Accise sur l'électricité	132 316,35 €	140 000,00 €	126 143,00 €	125 000,00 €
R	731 - Fiscalité locale	73154 - Droits de place	15 840,00 €	15 500,00 €	10 968,00 €	15 500,00 €
R	731 - Fiscalité locale	7318 - Autres fiscalités locales	- €	- €	- €	- €
	<b>Total 74 - Dotations et participations</b>		<b>1 440 884,88 €</b>	<b>1 431 000,00 €</b>	<b>1 279 220,77 €</b>	<b>1 382 163,00 €</b>
R	74 - Dotation	74111 - Dotation forfaitaire des communes	760 381,00 €	760 000,00 €	632 921,00 €	760 000,00 €
R	74 - Dotation	741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	394 842,00 €	400 000,00 €	422 505,00 €	420 000,00 €
R	74 - Dotation	741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	57 067,00 €	50 000,00 €	52 619,00 €	52 000,00 €
R	74 - Dotation	742 - Dotations aux élus locaux	163,00 €	- €	163,00 €	163,00 €
R	74 - Dotation	744 - FCTVA	26 578,78 €	35 000,00 €	38 162,35 €	28 000,00 €
R	74 - Dotation	74718 - Participations Etat - Autres	48 773,98 €	65 000,00 €	63 700,42 €	60 000,00 €
R	74 - Dotation	7472 - Participations régions	6 000,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
R	74 - Dotation	7473 - Participations départements	5 000,00 €	8 000,00 €	3 000,00 €	9 500,00 €
R	74 - Dotation	74748 - Participations autres communes	21 523,98 €	22 000,00 €	720,00 €	
R	74 - Dotation	74751 - Participations GFP de rattachement	9 738,00 €	10 000,00 €	3 150,00 €	8 000,00 €
R	74 - Dotation	747888 - Autres	- €	- €	2 000,00 €	1 000,00 €
R	74 - Dotation	7482 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	46 246,14 €	42 000,00 €	- €	
R	74 - Dotation	74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	42 167,00 €	22 000,00 €	40 665,00 €	25 000,00 €
R	74 - Dotation	7484 - Dotation de recensement	8 189,00 €	- €	- €	
R	74 - Dotation	7485 - Dotation pour les titres sécurisés	14 215,00 €	14 500,00 €	16 055,00 €	16 000,00 €
	<b>Total 75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>149 057,57 €</b>	<b>113 180,00 €</b>	<b>111 199,15 €</b>	<b>128 180,00 €</b>
R	75 - Autres produits	752 - Revenus des immeubles	108 837,62 €	108 000,00 €	100 041,16 €	120 000,00 €
R	75 - Autres produits	756 - Libéralités reçues	- €	- €	100,00 €	
R	75 - Autres produits	75813 - Redevances versées par fermiers et concessionnaires	180,00 €	180,00 €	180,00 €	180,00 €
R	75 - Autres produits	7584 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	- €	117,50 €	
R	75 - Autres produits	75883 - Excédents sur opérations de gestion	- €	- €	100,00 €	
R	75 - Autres produits	75888 - Autres produits divers de gestion courante	40 039,95 €	5 000,00 €	10 660,49 €	8 000,00 €
	<b>Total 76 - Produits financiers</b>		<b>91 515,23 €</b>	<b>90 020,00 €</b>	<b>33 423,92 €</b>	<b>50 020,00 €</b>
R	76 - Produits	761 - Produits de participations	15,23 €	20,00 €	13,92 €	20,00 €
R	76 - Produits	764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	
R	76 - Produits	7688 - Autres produits financiers	91 500,00 €	90 000,00 €	33 410,00 €	50 000,00 €
	<b>Total 77 - Produits spécifiques</b>		<b>1 870,38 €</b>	<b>- €</b>	<b>231 318,34 €</b>	<b>- €</b>
R	77 - Produits	773 - Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 470,38 €	- €	1 118,34 €	- €
R	77 - Produits	775 - Produits des cessions d'immobilisations	400,00 €	- €	230 200,00 €	- €

# DEPENSES INVESTISSEMENTS VILLE

01/12/2025

## Remboursement capitaux d'emprunts 2026

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>ART.</b>	<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>	
Capitaux emprunts	524 000,00	555 600,00	10222 10226 28	FC TVA	165 000,00	310 000,00	
bail emphytéotique CH 040	1 200,00	1 200,00		Taxe aménagement	20 000,00	20 000,00	
Tam		1 800,00					
Travaux 20/21/23	211 800,00	166 600,00		Amortissements	152 000,00	163 500,00	
				Autofinancement 023	400 000,00	231 700,00	
<b>TOTAL</b>	<b>737 000,00</b>	<b>725 200,00</b>			<b>TOTAL</b>	<b>737 000,00</b>	<b>725 200,00</b>

Les recettes propres permettent de rembourser les capitaux d'emprunts (obligation réglementaire) ; y compris si un nouvel emprunt de 400 000 € est souscrit.

travaux possibles avec emprunt de 400 000 € = 566 600,00 €

**BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOCUMENT PREAMABLE AU VOTE DU BP 2026 - VALIDÉ EN  
COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025**

Chapitre	Compte	CA 2024	Total BP 2025	Liquidé au 01/12/2025	BP 2026
	<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 951,43 €</b>	<b>549 800,00 €</b>	<b>290 174,03 €</b>	<b>607 050,00 €</b>
	Total 011 - Charges à caractère général	274 662,30 €	273 000,00 €	213 926,18 €	306 100,00 €
	Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 830,23 €	32 500,00 €		34 000,00 €
	Total 014 - Atténuations de produits		48 500,00 €	48 445,00 €	79 607,00 €
	Total 023 - Virement à la section d'investissement	- €	30 000,00 €	- €	38 777,00 €
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	101 754,89 €	110 000,00 €	- €	110 000,00 €
	Total 65 - Autres charges de gestion courante	5 232,27 €	5 000,00 €	216,46 €	4 000,00 €
	Total 66 - Charges financières	49 889,17 €	44 300,00 €	26 532,05 €	28 066,00 €
	Total 67 - Charges exceptionnelles	769,48 €	1 500,00 €	1 054,34 €	1 500,00 €
	Total 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	6 036,09 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>528 285,68 €</b>	<b>549 800,00 €</b>	<b>582 015,93 €</b>	<b>607 050,00 €</b>
	Total 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	- €	2 500,00 €	- €	- €
	Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 148,00 €	6 150,00 €	- €	6 150,00 €
	Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marcha	521 717,32 €	541 150,00 €	581 383,15 €	600 900,00 €
	Total 75 - Autres produits de gestion courante	- €	- €	180,11 €	- €
	Total 77 - Produits exceptionnels	420,36 €	- €	452,67 €	- €
	Total 78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €	- €

**BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOCUMENT PREAMABLE AU VOTE DU BP 2026**  
**VALIDÉ EN COMMISSION DES FINANCES DU 01/12/2025**

Chapitre	Compte	CA 2024	Total BP 2025	Liquidé au 01/12/25	BP 2026
<b>Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>518 951,43 €</b>	<b>549 800,00 €</b>	<b>398 297,06 €</b>	<b>607 050,00 €</b>
<b>Total 011 - Charges à caractère général</b>		<b>274 662,30 €</b>	<b>273 000,00 €</b>	<b>213 926,18 €</b>	<b>306 100,00 €</b>
011 - Charges 601 - Achats stockés - Matières premières (et fournitures)	312,27 €	- €			
011 - Charges 605 - Achats d'eau	94 207,04 €	80 000,00 €	43 579,92 €	80 000,00 €	
011 - Charges 6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	31 484,12 €	43 000,00 €	29 268,86 €	33 500,00 €	
011 - Charges 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	122,62 €	300,00 €	450,60 €	500,00 €	
011 - Charges 6064 - Fournitures administratives	202,60 €	300,00 €	- €	300,00 €	
011 - Charges 6068 - Autres matières et fournitures	1 270,08 €	5 000,00 €	3 173,62 €	5 000,00 €	
011 - Charges 6071 - Compteurs	1 472,25 €	2 500,00 €	2 704,05 €	3 000,00 €	
011 - Charges 611 - Sous-traitance générale	77 434,37 €	60 000,00 €	17 882,07 €	35 000,00 €	
011 - Charges 613 - Locations, droits de passage et servitudes diverses	145,67 €	300,00 €	3 663,54 €	2 500,00 €	
011 - Charges 61523 - Entretien et réparations réseaux	45 248,32 €	60 000,00 €	90 681,96 €	105 000,00 €	
011 - Charges 6155 - Entretien et réparations biens mobiliers	501,59 €	800,00 €	- €	600,00 €	
011 - Charges 6156 - Maintenance	226,00 €	400,00 €	59,90 €	300,00 €	
011 - Charges 616 - Primes d'assurances	5 297,92 €	6 000,00 €	6 380,13 €	7 000,00 €	
011 - Charges 617 - Etudes et recherches	12 000,00 €	- €		14 000,00 €	
011 - Charges 622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- €	- €	4 092,67 €	4 000,00 €	
011 - Charges 625 - Déplacements, missions et réceptions	- €	500,00 €	- €	500,00 €	
011 - Charges 626 - Frais postaux et frais de télécommunications	1 205,17 €	1 000,00 €	1 987,84 €	2 000,00 €	
011 - Charges 627 - Services bancaires et assimilés	174,28 €	200,00 €	145,02 €	200,00 €	
011 - Charges 62871 - Remboursements de frais à la collectivité de rattachement	1 460,00 €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	
011 - Charges 635 - Autres impôts, taxes, ... (administration des impôts)	1 898,00 €	2 200,00 €	1 927,00 €	2 200,00 €	
011 - Charges 63711 > Redevance prélevement sur la ressource en eau	- €	9 000,00 €	7 929,00 €	9 000,00 €	
<b>Total 012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>25 830,23 €</b>	<b>32 500,00 €</b>			<b>34 000,00 €</b>
012 - Charges 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	25 830,23 €	32 500,00 €			34 000,00 €
<b>Total 014 - Atténuations de produits</b>		<b>48 500,00 €</b>	<b>48 445,00 €</b>		<b>79 607,00 €</b>
014 - Atténuations 701249 - Versement redevance pour pollution d'origine domestique	45 951,00 €	48 500,00 €	48 445,00 €		7,00 €
014 - Atténuations 701269 > Versement à l'agence de l'eau - Redevance sur la consommation d'eau potable					70 700,00 €
014 - Atténuations 701259 - Versement à l'agence de l'eau - Redevance prélevement de la ressource en eau	8 826,00 €	- €			8 900,00 €
<b>Total 023 - Virement à la section d'investissement</b>		<b>- €</b>	<b>30 000,00 €</b>		<b>- €</b>
023 - Virement 023 - Virement à la section d'investissement	- €	30 000,00 €	- €		38 777,00 €
<b>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>101 754,89 €</b>	<b>110 000,00 €</b>	<b>105 957,91 €</b>		<b>110 000,00 €</b>
042 - Opérations 6811 - Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	101 754,89 €	110 000,00 €	105 957,91 €		110 000,00 €
<b>Total 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>5 232,27 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>216,46 €</b>		<b>4 000,00 €</b>
65 - Autres 6518 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, permis	2 034,00 €	3 000,00 €			3 000,00 €
65 - Autres 6541 - Créances admises en non-valeur	- €	1 000,00 €			500,00 €
65 - Autres 6542 - Créances éteintes	3 195,57 €	1 000,00 €	216,46 €		500,00 €
65 - Autres 6588 - Autres charges diverses de gestion courante	2,70 €	- €			
<b>Total 66 - Charges financières</b>	<b>49 889,17 €</b>	<b>44 300,00 €</b>	<b>28 697,17 €</b>		<b>28 066,00 €</b>
66 - Charges 66111 - Intérêts réglés à l'échéance	50 501,41 €	44 700,00 €	31 060,98 €		28 500,00 €
66 - Charges 66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- €			
66 - Charges 661121 - Montant des ICNE de l'exercice	6 267,63 €	5 867,63 €	3 903,82 €		3 469,82 €
66 - Charges 661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- 6 879,87 €	- 6 267,63 €	- 6 267,63 €		- 3 903,82 €
66 - Charges 6615 - Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	- €	- €			
66 - Charges 6688 - Autres	- €	- €			
<b>Total 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>769,48 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 054,34 €</b>		<b>1 500,00 €</b>
67 - Charges 673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	769,48 €	1 500,00 €	1 054,34 €		1 500,00 €
<b>Total 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>6 036,09 €</b>	<b>5 000,00 €</b>		<b>- €</b>	<b>5 000,00 €</b>
68 - Dotations 6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	6 036,09 €	5 000,00 €			5 000,00 €
<b>Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>528 285,68 €</b>	<b>549 800,00 €</b>	<b>588 163,93 €</b>		<b>607 050,00 €</b>
<b>Total 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>		<b>- €</b>	<b>2 500,00 €</b>		<b>- €</b>
002 - Résultat 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		2 500,00 €			
<b>Total 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>6 148,00 €</b>	<b>6 150,00 €</b>	<b>6 148,00 €</b>		<b>6 150,00 €</b>
042 - Opérations 777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	6 148,00 €	6 150,00 €	6 148,00 €		6 150,00 €
<b>Total 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>521 717,32 €</b>	<b>541 150,00 €</b>	<b>581 383,15 €</b>		<b>600 900,00 €</b>
70 - Ventes 7011 - Ventes d'eau	457 262,34 €	485 000,00 €	502 464,53 €		520 000,00 €
70 - Ventes 701241 - Redevance pour pollution d'origine domestique	45 766,28 €	46 150,00 €	6,67 €		
70 - Ventes 701251 - Redevance pour pollution d'origine domestique					8 900,00 €
70 - Ventes 701261 - Redevance sur la consommation d'eau potable				70 697,00 €	63 000,00 €
70 - Ventes 7068 - Autres prestations de services	17 365,90 €	10 000,00 €	5 306,64 €		6 000,00 €
70 - Ventes 70878 - Remboursement de frais par des tiers	1 322,80 €	- €	2 908,31 €		3 000,00 €
<b>Total 75 - Autres produits de gestion courante</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>180,11 €</b>	<b>- €</b>
75 - Autres 7588 - Autres		- €	- €	180,11 €	
<b>Total 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>420,36 €</b>		<b>- €</b>	<b>452,67 €</b>	<b>- €</b>
77 - Produits 771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion (recouvrement après admission en non-valeur)	318,80 €	- €		452,67 €	
77 - Produits 778 - Autres produits exceptionnels	101,56 €	- €			
<b>Total 78 - Reprises sur amortissements et provisions</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
78 - Reprises 7817 - Reprises sur dépréciations des actifs circulants	- €	- €	- €	- €	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS -  
COMPTE ADMINISTRATIF 2025 ET CLOTURE

Sens	Sect°	Chapitre	Compte	BP 2025	CA 2025	BP 2026
D	F		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>264 344,27 €</b>	<b>104 412,49 €</b>	<b>230 708,02 €</b>
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		149 939,82 €	- €	230 961,43 €
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		149 939,82 €		230 961,43 €
D	F	011 - Charges à caractère général		62 934,46 €	52 943,50 €	- €
D	F	011 - Charges à ca	6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)		2 622,92 €	
D	F	011 - Charges à ca	605 - Achats de matériel, équipements et travaux	62 934,46 €	50 320,58 €	
D	F	011 - Charges à ca	615231 - Entretien et réparation voirie			
D	F	023 - Virement à la section d'investissement		- €	- €	- €
D	F	023 - Virement à la	023 - Virement à la section d'investissement		- €	
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		48 327,85 €	48 327,85 €	- €
D	F	042 - Opérations d	7133 - Variation des en-cours de production de biens			
D	F	042 - Opérations d	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	48 327,85 €	48 327,85 €	- €
D	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		1 570,57 €	1 570,57 €	- €
D	F	043 - Opérations d	608 - Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 570,57 €	1 570,57 €	
D	F	65 - Autres charges de gestion courante		1,00 €	- €	1,00 €
D	F	65 - Autres charge	65888 - Autres (regul de TVA)	1,00 €		1,00 €
D	F	66 - Charges financières		1 570,57 €	1 570,57 €	- 254,41 €
D	F	66 - Charges finan	66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 596,24 €	1 596,24 €	
D	F	66 - Charges finan	66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	- 280,08 €	- 280,08 €	- 254,41 €
D	F	66 - Charges finan	661121 - Montant des ICNE de l'exercice	254,41 €	254,41 €	

BP = reprise anticipée

CA= annulation stock initial

BP = constatation stock initial

Sens	Sect°	Chapitre	Compte	BP 2025	CA 2025	BP 2026
R	F		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>264 344,27 €</b>	<b>23 390,88 €</b>	<b>230 708,02 €</b>
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		187 680,63 €	- €	- €
R	F	042 - Opérations d	71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	187 680,63 €	- €	- €
R	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		1 570,57 €	1 570,57 €	- €
R	F	043 - Opérations d	796 - Transferts de charges financières	1 570,57 €	1 570,57 €	- €
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		75 093,07 €	21 820,31 €	- €
R	F	70 - Produits des s	7015 - Ventes de terrains aménagés	75 093,07 €	21 820,31 €	
R	F	75 - Autres produits de gestion courante		- €	- €	230 708,02 €
R	F	75 - Autres produi	75822 -			230 708,02 €
R	F	77 - Produits exceptionnels		- €	- €	- €
R	F	77 - Produits exce	774 - Subvention budget principal			

constatation stock final

Résultat Fonctionnement 2025 - 81 021,61 €

Résultat antérieur - 149 939,82 €

Résultat à reporter - 230 961,43 €

Sens	Sect°	Chapitre	Compte	BP 2025	CA 2025	BP 2026
D	I		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>206 620,23 €</b>	<b>18 939,60 €</b>	<b>187 680,63 €</b>
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		187 680,63 €	- €	- €
D	I	040 - Opérations d	3555 - Terrains aménagés	187 680,63 €	- €	- €
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées		18 939,60 €	18 939,60 €	187 680,63 €
D	I	16 - Emprunts et d	1641 - Emprunts en euros	18 939,60 €	18 939,60 €	187 680,63 €
D	I	16 - Emprunts et d	168748 - Autres communes		- €	
D	I	20 - Immobilisations incorporelles		- €	- €	- €
D	I	20 - Immobilisatio	2031 - Frais d'études	- €	- €	

constatation stock final

Sens	Sect°	Chapitre	Compte	BP 2025	CA 2025	BP 2026
R	I		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>206 620,23 €</b>	<b>48 327,85 €</b>	<b>187 680,63 €</b>
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		158 292,38 €	- €	187 680,63 €
R	I	001 - Solde d'exéc	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	158 292,38 €		187 680,63 €
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement		- €	- €	- €
R	I	021 - Virement de	021 - Virement de la section de fonctionnement		- €	
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		48 327,85 €	48 327,85 €	- €
R	I	040 - Opérations d	3351 - Terrains		- €	
R	I	040 - Opérations d	3355 - Travaux	48 327,85 €	48 327,85 €	- €

reprise anticipée

annulation stock initial

Résultat Investissement 2025 29 388,25 €

Résultat antérieur 158 292,38 €

Résultat à reporter 187 680,63 €

constat stock final 2025 (=Stock initial 2026) - €  
annulation stock initial 2025 (se fait en (fin d'année) 48 327,85 €

Chapitre	RECETTES	2020	2021	2022	2023	2024	Liquidé au 18/11/2025	Evolution 2020->2024
<b>Total général</b>		<b>4 446 261,08 €</b>	<b>4 527 538,34 €</b>	<b>4 611 901,84 €</b>	<b>4 902 316,37 €</b>	<b>5 016 761,65 €</b>	<b>4 529 038,98 €</b>	<b>570 500,57 €</b>
<b>Total 731 - Fiscalité locale</b>		<b>2 300 844,28 €</b>	<b>2 583 274,09 €</b>	<b>2 647 184,16 €</b>	<b>2 876 003,29 €</b>	<b>2 985 185,35 €</b>	<b>2 754 453,82 €</b>	<b>684 341,07 €</b>
731 - Fiscalité lo	73111 - Impôts directs locaux (IDL)	2 183 346,00 €	2 455 907,00 €	2 517 731,00 €	2 703 035,00 €	2 844 454,00 €	2 636 216,00 €	661 108,00 €
731 - Fiscalité lo	73118 - Autres contributions directes (role supplémentaire IDL)	5 454,00 €	3 407,00 €	604,00 €	1 617,00 €	8 415,00 €	2 554,00 €	2 961,00 €
731 - Fiscalité lo	73141 - Accise sur l'électricité	112 044,28 €	123 960,09 €	128 849,16 €	171 351,29 €	132 316,35 €	115 683,82 €	20 272,07 €
<b>Total 73 - Impôts et taxes</b>		<b>688 196,16 €</b>	<b>725 698,16 €</b>	<b>732 677,16 €</b>	<b>732 252,16 €</b>	<b>730 873,16 €</b>	<b>625 875,16 €</b>	<b>42 677,00 €</b>
73 - Impôts et ta	73211 - Attribution de compensation	669 411,16 €	669 411,16 €	669 411,16 €	669 411,16 €	669 411,16 €	557 842,60 €	- €
73 - Impôts et ta	73221 - FNGIR	18 785,00 €	18 785,00 €	18 785,00 €	18 785,00 €	18 785,00 €	15 585,00 €	- €
73 - Impôts et ta	732221 - Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	- €	37 502,00 €	44 481,00 €	44 056,00 €	42 677,00 €	13 448,00 €	42 677,00 €
73 - Impôts et ta	73223 - Fonds départemental des DMTO pour les com. de - de 5 000 hab.	- €	- €	- €	- €	- €	38 999,56 €	- €
<b>Total 74 - Dotations et participations</b>		<b>1 457 220,64 €</b>	<b>1 218 566,09 €</b>	<b>1 232 040,52 €</b>	<b>1 294 060,92 €</b>	<b>1 300 703,14 €</b>	<b>1 148 710,00 €</b>	<b>- 156 517,50 €</b>
74 - Dotations e	74111 - Dotation forfaitaire des communes	772 607,00 €	765 448,00 €	762 223,00 €	761 784,00 €	760 381,00 €	632 921,00 €	- 12 226,00 €
74 - Dotations e	741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	311 597,00 €	330 561,00 €	337 132,00 €	378 466,00 €	394 842,00 €	422 505,00 €	83 245,00 €
74 - Dotations e	741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	66 023,00 €	59 421,00 €	56 420,00 €	63 408,00 €	57 067,00 €	52 619,00 €	8 956,00 €
74 - Dotations e	74882 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	28 197,64 €	29 221,09 €	38 629,52 €	50 131,92 €	46 246,14 €	- €	18 048,50 €
74 - Dotations e	74883 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	5 307,00 €	33 915,00 €	37 636,00 €	40 271,00 €	42 167,00 €	40 665,00 €	36 860,00 €
74 - Dotations e	74884 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	273 489,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- 273 489,00 €

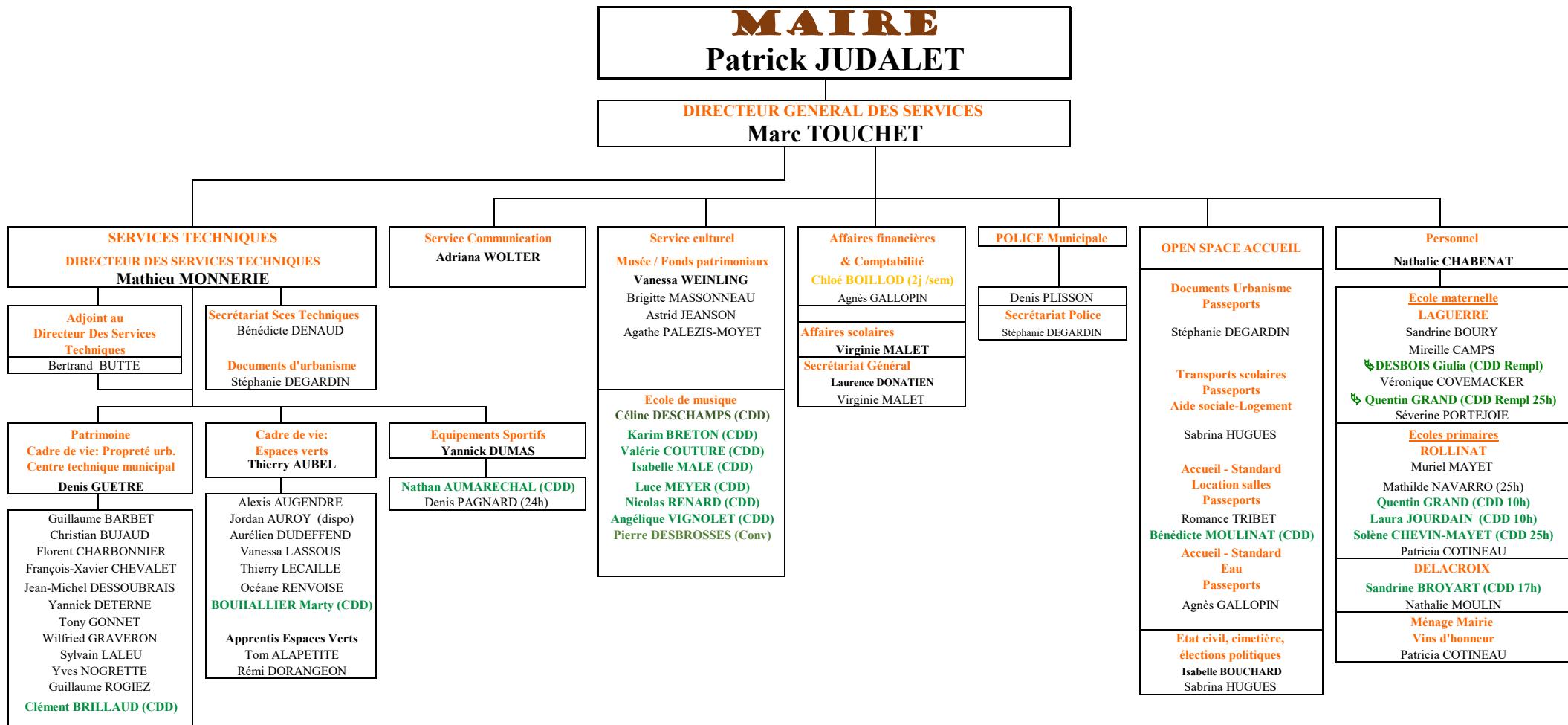
Chapitre	DÉPENSES	2020	2021	2022	2023	2024	Liquidé au 20/11/2025	Evolution 2020->2024
<b>TOTAL 011+012</b>		<b>3 513 387,69 €</b>	<b>3 655 553,03 €</b>	<b>3 689 081,01 €</b>	<b>3 922 264,95 €</b>	<b>4 334 013,32 €</b>	<b>3 854 631,95 €</b>	<b>820 625,63 €</b>
011 - Charges à caractère général		1 416 202,65 €	1 500 931,09 €	1 498 319,44 €	1 677 650,57 €	1 927 884,25 €	1 606 714,85 €	511 681,60 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés		2 097 185,04 €	2 154 621,94 €	2 190 761,57 €	2 244 614,38 €	2 406 129,07 €	2 247 917,10 €	308 944,03 €

Chapitre	EVOLUTION des Impôts directs locaux (IDL) AVEC N-1	2020 -> 2021	2021 -> 2022	2022 -> 2023	2023 -> 2024	2020 -> 2024	CUMUL 731+73+74
<b>731 - Fiscalité locale</b>			12,28%	2,47%	8,64%	3,80%	29,74%
731 - Fiscalité lo	Impôts directs locaux (IDL)		12,36%	2,40%	7,40%	5,48%	30,34%
<b>73 - Impôts et taxes</b>			5,45%	0,96%	-0,06%	-0,19%	6,20%
<b>74 - Dotations et participations</b>			-16,38%	1,11%	5,03%	0,51%	-10,74%
Chapitre	EVOLUTION des principales charges de fonctionnement	2020 -> 2021	2021 -> 2022	2022 -> 2023	2023 -> 2024	2020 -> 2024	CUMUL 011+012
011 - Charges à caractère général			5,98%	-0,17%	11,97%	14,92%	36,13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés			2,74%	1,68%	2,46%	7,20%	14,73%

**SITUATION DETTE FINANCIERE VILLE- EAU-LOTISSEMENT  
DE 2015 A 2027**

RUBRIQUES	VILLE (€)	EAUX (€)	LOTISSEMENT (€)	TOTAL (€)
Dette au 1er Janvier 2015	7 248 280,98 €	2 346 128,19 €		9 594 409,17 €
Emprunts réalisés en 2015	391 700,00 €			
Remboursement capital en 2015	563 809,36 €	139 625,23 €		
total dette bancaire au 1er Janvier 2016	7 076 171,62 €	2 206 502,96 €		9 282 674,58 €
Emprunts réalisés en 2016 (rar 2015)	356 800,00 €			
Emprunts réalisés en 2016	450 000,00 €			
Remboursement capital en 2016	539 916,90 €	123 327,29 €		
total dette bancaire au 1er Janvier 2017	7 343 054,72 €	2 083 175,67 €		9 426 230,39 €
Emprunts réalisés en 2017	450 000,00 €			
Prêt compl compensé par le transfert de la HG	305 000,00 €			
Intérêts capitalisés caisse des dépôts consignations	7 238,05 €			
Prêt renégocié Caisse d'Epargne	50 000,00 €			
Remboursement capital en 2017	609 289,71 €		127 084,49 €	
Régul prêt CLF 1282	0,01 €			
Prêt Caisse d'Epargne HG transféré à la CDC	304 901,85 €			
total dette bancaire au 1er Janvier 2018	7 241 101,20 €	1 956 091,18 €		9 197 192,38 €
Emprunts réalisés en 2018	350 000,00 €	155 000,00 €		
Remboursement capital en 2018	578 130,65 €	135 009,49 €		
total dette bancaire au 1er Janvier 2019	7 012 970,55 €	1 976 081,69 €		8 989 052,24 €
Emprunts réalisés en 2019	350 000,00 €	30 000,00 €		
Remboursement capital en 2019	609 947,99 €	143 313,00 €		
Total dette bancaire au 1er Janvier 2020	6 753 022,56 €	1 862 768,69 €		8 615 791,25 €
Emprunts réalisés en 2020	350 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	
Remboursement capital en 2020	630 227,06 €	146 821,20 €	9 117,03 €	
Total dette bancaire au 1er Janvier 2021	6 472 795,50 €	1 735 947,49 €	190 882,97 €	8 399 625,96 €
Emprunts réalisés en 2021	350 000,00 €	- €	90 000,00 €	
Remboursement capital en 2021	655 628,21 €	151 020,00 €	18 343,71 €	
Total dette bancaire au 1er Janvier 2022	6 219 240,80 €	1 585 585,82 €	262 539,26 €	8 067 365,88 €
Emprunts réalisés en 2022	400 000,00 €	80 000,00 €		
remboursement en capital en 2022	493 614,44 €	151 678,44 €	18 490,91 €	
Total dette bancaire au 1er Janvier 2023	6 125 626,36 €	1 513 907,38 €	244 048,35 €	7 883 582,09 €
Emprunts réalisés en 2023	400 000,00 €			
remboursement en capital en 2023	475 052,75 €	110 317,37 €	18 639,28 €	
<i>dont remboursement bail emphy</i>	1 187,54 €			
Total dette bancaire au 1er Janvier 2024	6 050 573,61 €	1 403 591,83 €	225 409,07 €	7 679 574,51 €
<i>dont capital bail emphythétique</i>	51 064,14 €			
<i>Total dette bancaire hors bail emphy au 01/01/2024</i>	5 999 509,47 €			
Emprunts réalisés en 2024	400 000,00 €			
remboursement en capital en 2024	481 125,22 €	108 812,97 €	18 788,84 €	608 727,03 €
<i>dont remboursement bail emphy</i>	1 187,54 €			
Total dette bancaire au 1er Janvier 2025	5 969 448,39 €	1 294 778,86 €	206 620,23 €	7 470 847,48 €
Emprunts réalisés en 2025	450 000,00 €			
remboursement en capital en 2025	510 249,16 €	117 132,45 €	18 939,60 €	
<i>dont remboursement bail emphy</i>	1 187,54 €			
Total dette bancaire au 1er Janvier 2026	5 909 199,23 €	1 177 646,41 €	187 680,63 €	7 274 526,27 €
Emprunts réalisés en 2026 (simulation)	400 000,00 €	70 000,00 €		
remboursement en capital en 2026	556 535,77 €	122 801,02 €	19 091,58 €	
<i>dont remboursement bail emphy</i>	1 187,54 €			
Total dette bancaire au 1er Janvier 2027	5 752 663,46 €	1 054 845,39 €	168 589,05 €	6 976 097,90 €

## ORGANIGRAMME DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA CHATRE (au 18/11/2025)



## Mise à dispo CDC CDD : Contrat à Durée Déterminée

## **VII – BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU, validé en commission des Finances du 01/12/2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif 2026 du BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'EAU, tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) :	607 050,00 €
* section investissement (dépenses & recettes) :	218 777,00 €

## **VIII – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 – BUDGET LOTISSEMENT DES AJONCS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte de gestion et du compte administratif, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des Restes à réaliser.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2026.

Les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe LOTISSEMENT se présentent comme suit

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	- 149 939,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	158 292,38 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Total 2025 dépenses d'investissement	18 939,60 €
Total 2025 recettes d'investissement	48 327,85 €
Solde d'exécution de l'exercice	29 388,25 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	158 292,38 €
<b>Solde d'exécution de la Section d'Investissement au 31/12</b>	<b>187 680,63 €</b>
RàR Dépenses d'investissement	0,00 €
RàR Recettes d'investissement	0,00 €
Reste à réaliser au 31/12	0,00 €
<b>Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12</b>	<b>0,00 €</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Total 2025 dépenses de fonctionnement	104 412,49 €
Total 2025 recettes de fonctionnement	23 390,88 €
Résultat de l'exercice 2025	-81 021,61 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-149 939,82 €
<b>Solde d'exécution de la Section de fonctionnement au 31/12</b>	<b>-230 961,43 €</b>
<b>REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS</b>	
Déficit de fonctionnement - en report au 002 au BP2025	230 961,43 €
Excédent d'investissement - en report au 001 au BP2025	187 680,63 €

## **IX – BUDGETS PRIMITIFS 2026 VILLE/EAU ET LOTISSEMENT DES AJONCS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS, validé en commission des Finances du 01/12/2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le budget primitif 2026 du BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES AJONCS, tel que :

* section fonctionnement (dépenses & recettes) :	230 708,02 €
* section investissement (dépenses & recettes) :	187 680,63 €

## **X – DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT (ETAT) – VEGETALISATION ECOLE MAURICE ROLLINAT**

Monsieur le Maire expose le projet de végétalisation de l'Ecole Maurice Rollinat qui sera lancé courant 2026.

Il indique que ce dossier peut bénéficier d'une subvention au titre du fonds vert (Etat).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE** le projet.
- SOLICITE** une subvention de 150 000€ soit 44% d'une subvention de 341 000€ HT.
- AUTORISE** le maire à signer le document à venir.

## **XI – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2026 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ETAT**

Monsieur le Maire expose les projets de demandes de subventions 2026 à la DETR :

Dossier 1 : Construction de vestiaires sportifs (derrière tribune de foot)

<u>Dépenses</u>	750 000 € HT
<hr/>	
<u>Recettes</u>	
CRST 2025/2031	225 000 € (30 %)
Département	78 000 € (10.40 %)
FFF	22 000 € (2.93 %)
DETR 2026	262 500 € (35 %)
VILLE	162 500 € (21.67 %)
<hr/>	
	750 000 € (100 %)

Dossier 2 : Crédit d'une aire de camping-car Ilot du Lion d'Argent

<u>Dépenses</u>	100 000 € HT
<hr/>	
<u>Recettes</u>	
DETR 2026	40 000 € (40 %)
Autofinancement	60 000 € (60 %)
<hr/>	
	100 000 € (100 %)

Dossier 3 : Centre technique municipal (3<sup>ème</sup> tranche création d'un monte-charge)

<u>Dépenses</u>	95 000 € HT
<hr/>	
<u>Recettes</u>	
DETR 2026	38 000 € (40 %)
Autofinancement	57 000 € (60 %)
<hr/>	
	95 000 € (100 %)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE** les projets.
- VALIDE** les plans de financement des trois dossiers.
- SOLICITE** les trois subventions DETR 2026.
- AUTORISE** le maire à déposer les dossiers et à signer les documents à venir.

## **XII – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – AMENDE DE POLICE**

Monsieur le Maire expose le projet de demande de subvention 2026 :

1/ Travaux voirie rue du Faubourg Saint-Abdon (sécurité)

Demande de subvention 40 000 € soit 28.50 % de 140 000 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le projet.

**- VALIDE** le plan de financement

Dépenses 140 000 € HT

Recettes

FAR 2026	40 000 €
Amende de police	40 000 €
Autofinancement	60 000 €

140 000 €

**- SOLICITE** une subvention de 40 000 € au titre des Amendes de police 2026.

**- AUTORISE** le maire à déposer le dossier et à signer les documents à venir.

### XIII – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – FONDS DEPARTEMENTAL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS 2026

Monsieur le Maire expose le projet de demande de subvention 2026 :

#### 1/ Construction de vestiaires sportifs (derrière tribune de foot)

Demande de subvention 78 000 € soit 30% de 260 000€ HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- APPROUVE** le projet.

**- VALIDE** le plan de financement

<u>Dépenses</u>	750 000 € HT
-----------------	--------------

<u>Recettes</u>	
-----------------	--

CRST 2025/2031	225 000 € (30 %)
Département	78 000 € (10.40 %)
FFF	22 000 € (2.93 %)
DETR 2026	262 500 € (35 %)
VILLE	162 500 € (21.67 %)

---

750 000 € (100 %)
-------------------

**- SOLICITE** une subvention de 78 000 € au titre du Fonds Départemental des Equipements Sportifs 2026.

**- AUTORISE** le maire à déposer le dossier et à signer les documents à venir.

**XIV – REDEVANCES ORANGE – MODALITES D’APPLICATION DU  
DECRET N°2005-1676 DU 26 DECEMBRE 2006 RELATIF AUX  
REDEVANCES ET DROITS DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe l’assemblée des montants « plafonds » des redevances Orange dues pour l’année 2025 à la Commune, et qui sont explicitées de la manière décrite ci-après :

**Domaine public routier communal**

<b>ARTERES (en €/km)</b>		<b>Autres (cabines, armoires...) (€ / m<sup>2</sup>)</b>
<b>Souterrain</b>	<b>Aérien</b>	
48.65	64.87	32.44

Ainsi, pour la Commune de La Châtre, il est proposé que les montants « plafonds » ci-dessus soient appliqués aux occupations du domaine public suivant :

- emprise au sol	3 m <sup>2</sup>
- artères en sous-sol	73,873 Km
- artères aériennes	7,770 Km

Produit de la redevance dû par Orange :

$$\begin{array}{rcl} \Leftrightarrow 7.770 \times 64.87 = & 504.03 \text{ €} \\ \Leftrightarrow 73.873 \times 48.65 = & 3 593.92 \text{ €} \\ \Leftrightarrow 3 \times 32.44 & 97.32 \text{ €} \\ \hline & \textbf{4 195.27 €} \end{array}$$

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**- DONNE SON ACCORD** aux modalités susvisées d’application des redevances Télécoms pour la Ville de La Châtre pour l’année 2025.

## **XV – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A DISPOSITION DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Le Maire propose d'établir une convention avec la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère pour la mise à disposition du Directeur Général des Services, Marc TOUCHET, à raison d'un mi-temps du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le Directeur Général des Services sera mis à disposition afin d'effectuer diverses tâches administratives afférentes à la Communauté de Communes La Châtre et Sainte-Sévère :

- l'accompagnement budgétaire sur le suivi de l'évolution des grandes masses en dépenses et en recettes
  - le suivi de dossiers structurants de la communauté de communes
  - Implication et accompagnement des chefs de services

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Mairie de La Châtre et la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

**Vu l'avis favorable** de la Commission du Personnel en date du 1er décembre 2026,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du Directeur Général des Services de la Ville de La Châtre à la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère.
- **FIXE** la durée de la mission à mi-temps du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- **FIXE** la participation financière de la Communauté de Communes sur la base du coût horaire du Directeur Général des Services mis à disposition.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent mis à disposition seront inscrits au budget principal de l'exercice aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **XVI – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE COMMUNICATION DE LA MAIRIE DE LA CHÂTRE**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Le Maire propose d'établir une convention avec la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère pour la mise à disposition du service Communication de la Mairie de La Châtre, à raison d'un mi-temps du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Le Service Communication sera mis à disposition afin de réaliser les tâches suivantes :

- suivi du site internet et des réseaux sociaux
- gestion de la communication de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Mairie de La Châtre et la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère.

**Vu l'avis favorable** de la Commission du Personnel en date du 1er décembre 2025,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition d'un agent en charge de communication de la Ville de La Châtre.
- **FIXE** la durée de la mission à mi-temps du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- **FIXE** la participation financière de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère sur la base des dépenses annuelles réelles de l'agent en charge de la Communication mis à disposition.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent mis à disposition seront inscrits au budget principal de l'exercice aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **XVII – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A DISPOSITION DES AGENTS DE LA VILLE AU SERVICE DE L'EAU**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Le Maire propose de mettre à disposition plusieurs agents titulaires pour l'année 2026 au Service de l'Eau, afin d'effectuer les tâches administratives et techniques afférentes à ce service.

Le montant estimatif pour l'année 2026 est de 34 000 € (article 6215 du service de l'eau).

La participation financière sera calculée sur la base des dépenses réelles de chaque agent mis à disposition qui fera l'objet d'un certificat administratif.

**Vu l'avavis favorable** de la Commission du Personnel en date du 01/12/2025,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de plusieurs agents titulaires au Service de l'Eau.
- **FIXE** le montant estimatif à 34 000 € (article 6215 du service de l'eau) pour l'année 2026.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **XVIII – PERSONNEL MUNICIPAL – MISE A DISPOSITION D’UN AGENT DE LA VILLE AU SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l’objet d’une mise à disposition auprès de collectivités territoriales, établissements publics ou organismes publics ou privés.

Le Maire propose d’établir une convention avec le SIVU Transports Scolaires pour la mise à disposition d’un agent titulaire, employé au service administratif, pour l’année 2026.

Cet agent sera mis à disposition afin d’effectuer les tâches administratives afférentes au SIVU Transports Scolaires.

Le temps de travail sur une année est estimé à 2 mois.

Il s’agit d’un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, travaillant à l’Open Space.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la Mairie de La Châtre et le SIVU Transports Scolaires.

**Vu l’avis favorable** de la Commission du Personnel en date du 1er décembre 2025,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition d’un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, travaillant à l’Open Space de la Ville de La Châtre au SIVU Transports Scolaires

- **FIXE** le temps de travail sur l’année 2026 à deux mois.

- **FIXE** la participation financière sur la base des dépenses annuelles réelles de l’agent mis à disposition.

- **AUTORISE** l’autorité territoriale à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **XIX– TRANSFORMATION D'EMPLOI SUR L'ANNEE 2026**

Monsieur le Maire expose la nécessité de transformer un emploi à compter du 1<sup>er</sup> Août 2026, et de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis favorable de la Commission du Personnel lors de sa réunion du 1er décembre 2025,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DONNE SON ACCORD** à l'avancement de grade suivant, au 1/08/2026

1 Adjoint administratif territorial ↳ 1 Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe  
(Echelle C1) (Echelle C2)

- **INDIQUE** que le régime indemnitaire de l'agent concerné sera adapté à son nouveau grade.

## **XX – REPARTITION DE LA PRIME ANNUELLE 2025 POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL (AU TITRE DE L’ARTICLE 111)**

Une prime est attribuée aux agents municipaux titulaires et non titulaires occupant des emplois permanents, ayant un minimum de 6 mois de présence au 1<sup>er</sup> novembre de l’année N (ici 2026).

Pour l’année 2026, le montant affecté est de 150 000 € : cette somme a été intégrée lors du vote du budget du personnel (chapitre 012). Un acompte est versé en juin et le solde en novembre.

Le principe de répartition est le suivant :

- Il est proportionnel à l’indice majoré de l’agent en novembre de l’année N.
- Il est proportionnel au temps de présence.

On tient compte des arrêts maladie du 01/11/N-1 au 31/10/N.

La déduction sera faite dès le 1er jour d’absence lors des congés maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée.

- La somme retenue aux agents absents est réaffectée aux agents n’ayant jamais été absents, proportionnellement à leur indice majoré.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**- ACCEPTE** le calcul de répartition de la prime annuelle.

**- VOTE** la somme de 150 000 € pour la prime annuelle 2026.

**XXI – PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D’UN EMPLOI NON  
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE**

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1;

**Considérant** qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à savoir un renfort d’équipe au sein du service finances

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**DECIDE** :

La création à compter du 1/01/2026 au 31/08/2026 d’un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée de 17,50 heures par semaine.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 8 mois. Il devra justifier d’une expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**XXII – PERSONNEL MUNICIPAL – CREATION D’UN EMPLOI NON  
PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN  
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – RENFORT D’EQUIPE  
(EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION  
PUBLIQUE)**

**VU** le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

**Considérant** qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité (renfort d’équipe) à savoir : assurer la surveillance des enfants sur les périodes périscolaires et l’entretien des locaux municipaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,**

**DECIDE :**

La création à compter du 01/01/2026 au 31/07/2026 d’un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité dans le grade d’adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée de 25 heures par semaine à l’école Rollinat.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois allant du 1/01/2026 au 31/07/2026 inclus.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 367, indice majoré 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **XXIII – PARTICIPATION EMPLOYEUR AU CONTRAT SANTE**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la collectivité participe à hauteur de 10 € sur le contrat SANTE pour les agents ayant souscrit des contrats labellisés.

La collectivité propose de passer la participation sur le contrat SANTE à 15€ à compter du 01/01/2026, comme l'oblige la réglementation en vigueur, pour les agents qui adhèrent à un contrat SANTE Labellisé. (Décret n° 2022-581 du 20/04/2022 / Ordinance n° 2021-175 du 17/02/2021).

Cette participation sera proratisée en fonction du temps de travail.

Il précise que le montant de participation a été validé lors du DOB 2026 et intégré au BP 2026 au chapitre 012.

**Le Conseil Municipal,**

**VU** l'avis favorable de la Commission du Personnel lors de sa réunion du 1er décembre 2025, et du Comité Social Territorial du 3/07/2025

**après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- ACCEPTE** d'augmenter la participation sur le contrat SANTE de 5€ à compter du 01/01/2026, ce qui passe la participation employeur à 15€.

## XXIV – LEGS MAURICE BOURG – PLACEMENT DE FONDS

Monsieur le Maire propose de renouveler le placement de la somme de 2 600 000 € sur un compte à terme (CAT) auprès de la DGFIP.

Le compte à terme est un placement financier à capital garanti ; ce placement s'effectue sur une durée déterminée.

Les comptes à termes sont ouverts auprès de l'Etat, et ne peuvent pas être ouverts dans une autre banque commerciale.

Il est proposé de placer cette somme sur 1 an, pour information le taux nominal pour cette période est de 2,03 % au 04 décembre 2025 (taux actuariel à titre indicatif 2,06 %).

Le montant prévisionnel des intérêts serait de 52 780 €.

La date d'échéance du précédent CAT de 5 mois à 1,90 % a été le 08 décembre 2025 et le montant des intérêts de 20 583,33 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1618-1, L1618-2 et R.1618-1,

Ayant entendu l'exposé de M. Patrick JUDALET, Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

**- DECIDE** de placer les fonds provenant du Legs de Maurice BOURG sur un compte à terme selon les caractéristiques suivantes :

- Montant placé : 2 600 000 €
- Durée : 1 an

## **XXV – ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU SDEI EN 2026**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité pour la commune d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI).

Ce service, conçu par l'ADEME, consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé préservant les ressources publiques.

Cet accompagnement permet d'étudier la faisabilité technique et financière des travaux de rénovation de bâtiments ou de pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, par exemple.

Il permet également à la collectivité de bénéficier de financements supplémentaires sur la rénovation énergétique de ces bâtiments (40% du montant HT des travaux avec un maximum de 50 000 € de subvention) en cas de baisse de 40% de la consommation énergétique, sur la rénovation de l'éclairage public (40% du montant HT des travaux avec un maximum de 30 000 € de subvention) et le passage en éclairage LED, sur la création d'îlots de fraîcheur (maximum 6 000 € de subvention) dont la végétalisation des cours d'écoles ou d'espaces publics.

Cette adhésion se fait pour 4 ans, pour un coût d'abonnement de 50 € + 1,154 € x 4 038 habitants (base 2025), actualisé chaque année. Le coût pour 2026 pour la collectivité peut être estimé à 5 000 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- APPROUVE** l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Syndicat départemental d'énergie de l'Indre (SDEI)
- AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-jointe.



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre



## CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE AUPRES DE LA COMMUNE DE

---

### (Conseil en Energie Partagé - CEP)

Entre La commune de .....

Représentée par Madame/Monsieur ....., agissant en qualité de Maire, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du ....., désignée ci-après « la commune » :

Et

Le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI)

Ayant son siège:

Centre Colbert

2, place des Cigarières - Bâtiment G -

CS 60218

36 004 CHATEAUROUX CEDEX

Représenté par Monsieur Jean-Louis CAMUS, agissant en qualité de Président,

désigné ci-après «le SDEI»

#### PREAMBULE :

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Pour les aider à relever ce défi énergétique dont les objectifs sont fixés par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique, et dans une volonté de renforcement de la coopération avec ses membres et de la mutualisation des ressources et des moyens publics, le SDEI a mis en place en 2016 un service de Conseil en Energie Partagé dont il souhaite faire bénéficier ses adhérents.

Le Conseil en Énergie Partagé est un service, conçu par l'ADEME, spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Il permet aux collectivités ne disposant pas des ressources internes suffisantes de bénéficier de l'expertise d'une personne publique tierce et ainsi de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre



Ainsi, ce service mutualisé au niveau du SDEI permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un technicien énergie compétent à un coût maîtrisé préservant les ressources publiques.

Ce technicien énergie, à partir d'une connaissance fine du patrimoine de la collectivité et des opportunités du territoire, aide les bénéficiaires à entreprendre des actions concrètes de maîtrise de leurs consommations énergétiques et à développer les énergies renouvelables.

Dans le cadre de ce nouveau service, le SDEI adhère au réseau national des Conseillers en Energie Partagés (CEP) développé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Cette adhésion active à un réseau national permet au SDEI, et par conséquent aux collectivités adhérentes, de bénéficier d'un soutien technique (échanges d'expérience, outils, formation...) et financier (aide au financement des postes de CEP).

---

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

---

#### ARTICLE 1: OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles la commune de .....pourra bénéficier de l'assistance proposée par le service de Conseil en Energie Partagé mis en place par le SDEI.

#### ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRINCIPALES MISSIONS DU CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le Conseiller en Energie Partagé (CEP) du SDEI assurera des missions d'expertise sur la thématique de l'efficacité énergétique à l'échelle de la commune.

Principales missions du Conseiller en Energie Partagé :

- Création et diffusion d'une newsletter périodique afin d'apporter les informations aux communes
- Sensibilisation et formation des élus, des techniciens et des autres acteurs locaux
- Réalisation d'un Bilan Energétique Global du patrimoine communal (saisie des factures sous un logiciel adapté, quantification des consommations, analyse de factures, visite technique des

bâtiments, identification des principaux enjeux énergétiques de la commune, rédaction par le CEP du SDEI du bilan et des préconisations d'actions, chiffrage estimatif des travaux...)

- Réalisation d'un Bilan Energétique de Suivi (saisie des factures sous un logiciel adapté, quantification des consommations, analyse de factures, rédaction par le CEP du SDEI du bilan et des préconisations d'actions, chiffrage estimatif des travaux, focus sur ou plusieurs éléments du patrimoine...)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la rédaction de cahiers des charges, recherche de subventions, analyse des offres, suivi ponctuel de chantiers et suivi financier de l'opération)

### ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La commune désigne :

- Un élu «Responsable Energie» qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEI pour le suivi d'exécution de la présente convention
- Un «Référent technique» au sein des services de la commune qui assurera la transmission des informations nécessaires à la mission (factures d'énergie, d'eau, plans des bâtiments...) :

Responsable énergie

Nom :.....

Prénom :.....

Téléphone :.....

Email :.....

Référent(e) technique

Nom :.....

Prénom :.....

Téléphone :.....

email :.....

La commune transmet en temps voulu toutes les informations requises pour les suivis périodiques, pour le contrôle des factures reçues et pour les besoins liés à l'élaboration des prestations retenues de la commune (Bilan Energétique Global, Bilan Energétique de Suivi, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

Elle informe le SDEI de toute modification sur les bâtiments et sur leurs conditions d'utilisation, sur les équipements énergétiques et sur les modalités d'abonnement.

La commune, au vu des résultats obtenus, décide seule des suites à donner aux recommandations.



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre



La commune s'engage à associer le SDEI et à citer l'accompagnement du Syndicat dans toute opération de communication relative aux actions réalisées dans le cadre de la mission de Conseil en Energie Partagé.

#### ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DU SDEI

Le SDEI s'engage à :

- Mettre en place les moyens adéquats pour l'exécution de la présente convention ;
- Traiter les informations communiquées dans les plus brefs délais et informer la commune en cas d'anomalies, aussi bien pour le suivi périodique que pour le contrôle des facturations ;
- Transmettre annuellement le bilan des consommations d'énergie assorti des recommandations prévues ;
- Dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie établie conjointement avec la commune, élaborer un programme d'actions annuel en identifiant le rôle du conseiller du SDEI et celui de la collectivité ;
- Examiner, à la demande de la Commune, tous les projets de modification ou d'extension du patrimoine communal et formuler les recommandations nécessaires en matière d'énergie ;

Le SDEI assure la stricte confidentialité de l'ensemble des informations transmises par la commune à ses services. Il est tenu à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente convention.

#### ARTICLE 5 : LIMITES DE LA CONVENTION

La mission décrite par la présente convention est une mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage et non de délégation de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. La Commune garde la totale maîtrise des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation et plus généralement des décisions à prendre, dont elle reste seule responsable.

Si cela s'avère nécessaire, des études complémentaires spécifiques peuvent être proposées à la commune qui devra alors prendre une délibération spécifique. Ces études seront réalisées par des Bureaux d'Etudes spécialisés et facturées en sus de l'adhésion au Conseil en Energie Partagé après application du taux de participation en vigueur du SDEI.



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre



## ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter du .....  
La durée de cette convention est établie pour une durée de 4 ans et renouvelable tacitement.

Cette durée de 4 années est nécessaire pour la mise en place des ressources et des outils indispensables à la bonne réalisation des missions et à un contrôle d'efficacité des actions menées.

## ARTICLE 7 : RESILIATION

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties à l'issue de la période contractualisée, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue d'un préavis de six mois.

## ARTICLE 8 : MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

La cotisation au service de Conseil en Energie Partagé fixée en juillet 2016 est une cotisation annuelle assise sur le nombre d'habitant de la commune et le type d'assistance réalisée à son profit.

La population retenue pour le calcul de la cotisation annuelle pour les prochaines années correspond à la population DGF de l'année 2025 pour toute la durée de la convention.

Le montant de cette cotisation sera actualisé une fois en fin d'année conformément à la délibération n°01-2019-22 du 29 mars 2019 sur la base de la formule suivante :

$$C_n = C_o \times (ING_n / ING_o)$$

$C_n$  = coût à l'habitant année n

$C_o$  = coût à l'habitant juillet 2016 (0,94 €/habitant)

ING = indice ingénierie

ING<sub>o</sub> = indice de juillet 2016

ING<sub>n</sub> = indice de décembre de l'année n-1

Pour la commune de ..... , cette population est de ..... habitants.



Syndicat  
Départemental  
d'Énergies  
de l'Indre



Le SDEI mettra en recouvrement la totalité de la cotisation chaque année au courant du 1<sup>er</sup> semestre. Si l'année est incomplète, la cotisation sera calculée au prorata temporis.

**ANNEXES :**

Cette convention comporte trois annexes.

- ✓ Tarification des prestations
- ✓ Délibération du SDEI
- ✓ Population DGF 2025

Fait à ....., le .....

Pour la commune de ...  
Le Maire

Pour le SDEI  
Le Président

**XXVI – SOUTIEN A LA DEMARCHE POUR L'ENTREE DE GEORGE  
SAND AU PANTHEON EN 2026 A L'OCCASION DU 150EME  
ANNIVERSAIRE DE SA DISPARITION**

**VU** la 1<sup>ère</sup> délibération du Conseil municipal de La Châtre en date du 6 mai 2024,

**VU** la délibération du Conseil départemental en date du 17 novembre 2025,

**VU** la délibération de la Communauté de Communes La Châtre Sainte-Sévère en date du 9 décembre 2025,

**CONSIDERANT** que l'année 2026 marquera le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la disparition de George Sand, née Aurore Dupin, baronne Dudevant (1804-1876), figure majeure de la littérature française et européenne, dont la demeure de Nohant, au cœur du Berry est l'un des hauts lieux de la culture nationale.

**CONSIDERANT** que George Sand, par la richesse de son œuvre romanesque, dramatique et critique, a marqué de manière durable, le paysage littéraire, en donnant au roman champêtre ses lettres de noblesse et en inspirant des générations d'auteurs parmi lesquels Gustave Flaubert, Honoré de Balzac ou encore Marcel Proust.

**CONSIDERANT** que George Sand, au-delà de son immense talent d'écrivaine, fut également une femme d'engagements : républicaine convaincue, attachée aux idéaux de justice sociale, de fraternité et de démocratie, elle participa activement aux débats politiques de son siècle, défendit l'instruction, l'émancipation des femmes et la dignité des plus humbles.

**CONSIDERANT** que son combat intellectuel et artistique fut aussi un combat d'égalité : George Sand osa revendiquer la liberté de création, affirmant par sa vie comme par ses écrits que les femmes ont vocation à prendre toute leur place dans l'espace public, littéraire et politique.

**CONSIDERANT** qu'elle fut aussi la romancière des champs, celle qui sut donner une dignité littéraire au monde paysan, à ses traditions, à ses paysages et à ses luttes. Dans ses écrits comme dans ses engagements, elle défendit l'idée que la ruralité, loin d'être un repli est un socle vivant de l'identité nationale.

**CONSIDERANT** que son enracinement à Nohant, dans l'Indre, a irrigué toute son œuvre et en fait l'ambassadrice universelle de ce territoire berrichon : c'est à Nohant que se sont croisées les plus grandes figures du XIX<sup>e</sup> siècle – Frédéric Chopin, Eugène Delacroix, Franz Liszt, Gustave Flaubert – en faisant un haut lieu du romantisme.

**CONSIDERANT** que la mémoire de George Sand est aujourd'hui entretenue avec passion dans l'Indre, par l'Etat, les collectivités territoriales, les associations et de nombreux chercheurs mais que la reconnaissance nationale doit franchir une nouvelle étape.

**CONSIDERANT** enfin que le Panthéon, lieu de mémoire républicain où reposent celles et ceux qui ont honoré la patrie par leur génie et leur engagement, ne compte aujourd'hui qu'un nombre encore trop restreint de femmes et que l'entrée de George Sand constituerait à la fois un hommage mérité et un symbole puissant pour l'égalité et la transmission des valeurs républicaines.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- AUTORISE** le Maire à émettre le vœu que l'Etat Français engage la procédure de panthéonisation de George Sand, afin qu'à l'occasion du 150<sup>ème</sup> anniversaire de sa mort en 2026, l'écrivaine, la femme libre et l'humaniste universelle qu'elle fut, puisse rejoindre la Nation reconnaissante au Panthéon de Paris, sans que soit déplacée sa dépouille qui demeurera à Nohant mais par le biais d'une plaque ou d'un cénotaphe honorifique à l'image de ce qui a été fait pour d'autres grandes figures nationales.

**- AFFIRME** son attachement à l'œuvre, à la mémoire et au message universel de George Sand

**- APPELLE** de ses vœux une reconnaissance nationale à la hauteur de son génie et de son héritage.

## **XXVII – MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTE LOCALE ET LES MOYENS D’AGIR DES COMMUNES PROPOSEES PAR L’AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE L’INDRE)**

Monsieur le Maire expose : la liberté locale est la condition d'une démocratie vivante et d'une action publique efficace. Or la liberté locale, et les moyens dont disposent les collectivités pour mettre en œuvre leurs politiques à destination des habitants, sont mis à mal par un Etat toujours plus centralisateur, qui ne se réforme pas. **Ce centralisme, qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens, est pourtant l'une des causes des problèmes du pays, y compris des finances publiques.**

À l'occasion du 107e Congrès des maires, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité a lancé un appel à la liberté locale, à partir de principes qui en garantissent l'effectivité, ainsi que de propositions concrètes. **La commune de LA CHATRE partage ces propositions pour redonner immédiatement du pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités, par :**

**La libre administration des collectivités.** Elle implique de renoncer à toute tutelle de l'Etat ou d'une autre collectivité ;

**L'autonomie financière et fiscale**, donc la compensation intégrale des compétences transférées et la redéfinition des ressources propres qui doivent être prépondérantes dans les ressources des collectivités ;

**La subsidiarité**, qui confie par principe à l'échelon le plus proche du citoyen le pouvoir de décision. Pour les communes, la subsidiarité implique la protection de la clause de compétence générale. Le respect de la subsidiarité exclut également toute « différenciation » des compétences entre collectivités d'une même catégorie.

**La commune de LA CHATRE s'oppose à toute mesure qui contreviendrait à ces principes fondamentaux.**

Par ailleurs, pour retrouver du pouvoir d'agir immédiatement, **la commune soutient les propositions de l'AMF sur :**

Le **pouvoir réglementaire** local, pour adapter les textes aux réalités locales et alléger le poids des normes nationales ;

**Un moratoire sur toute nouvelle contrainte** qui réduirait les moyens d'action des communes ;

**Une réduction des normes et un allègement des procédures inutilement complexes et coûteuses**, notamment en termes d'urbanisme et de commande publique, afin de débloquer les projets. Faire un projet devrait être plus simple, plus rapide et moins onéreux en 2025 qu'il y a 20 ans, et pourtant, c'est l'inverse qui se produit.

**Enfin, le pouvoir d'agir implique des moyens. L'Etat doit tenir sa parole.** Dans le projet de budget présenté pour 2026, cela impose :

La suppression du DILICO, qui ne devait être instauré que pour un an mais qui serait finalement reconduit et aggravé ;

La suppression de la réduction de la compensation des impôts économiques supprimés, qui avait pourtant été annoncée comme garantie "à l'euro près" ;

La suppression des modifications du FCTVA, qui doit demeurer un remboursement ;

La suppression des coupes budgétaires envisagées dans la mission Outre-mer ;

La suppression du gel de la DGF et des baisses de crédits dédiés aux collectivités ;

La suppression de l'augmentation des cotisations CNRACL, qui n'est pas le seul moyen de rétablir son équilibre financier

Les communes et intercommunalités ont démontré leur solidité au cours de ce mandat face à toutes les crises. Notre Nation a besoin d'un Etat fort sur ses missions essentielles et de communes libres. A l'heure où le pays traverse une nouvelle crise, politique et budgétaire, il est urgent de régénérer l'action publique et la démocratie par la liberté locale et la confiance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**- APPROUVE** la motion proposée par l'AMF sur la liberté locale et les moyens d'agir des communes

## XVIII – QUESTIONS DIVERSES

### **I-REMERCIEMENTS**

#### **- Remerciement obsèques**

##### **Famille LEJEMBLE**

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Daniel

##### **Famille ALLMANDET**

Remerciements pour le témoignage du Conseil Municipal lors des obsèques de Laurence.

### **II-VŒUX DU MAIRE**

La cérémonie des vœux du Maire se déroulera le vendredi 9 janvier 2026 à 19 heures à la salle des fêtes de La Châtre.

### **III-PASS SPORTS – AIDE FINANCIERE COMMUNALE – 50 € / LICENCE SPORTIVE**

Monsieur le Maire indique que 80 enfants ont bénéficié de cette aide sur un potentiel de 185.

### **IV-POPULATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026 DE LA COMMUNE**

Les chiffres du Recensement Général de la Population pour la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 fait état de 4 163 habitants (4 164 en 2025).

### **V-MARCHE DE NOËL**

Le marché de Noël qui se déroulera les 20 et 21 décembre est une nouvelle réussite avec 26 exposants.

### **VI-FACADE EFFONDREE 1 RUE AJASSON DE GRANDSAGNE**

Monsieur le Maire indique que le bâtiment sera sécurisé cette semaine, les 3 devis d'entreprises pour la déconstruction seront précisés en janvier après la réception des diagnostics.

### **VII-DATES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

Les dates des prochains Conseils Municipaux auront lieu le lundi 26 janvier et lundi 23 février 2026.

Approuvée en séance le 26 janvier 2026



Le secrétaire de séance  
Luc HURBAIN  
Adjoint au Maire



Patrick JUDALET  
Maire